



LE DEVOIR

Reid promet de l'aide à 15% des étudiants bénéficiaires de prêts

TOMMY CHOUINARD

Québec — Dans une tentative d'apaiser la colère de la communauté étudiante, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a dévoilé hier un nouveau programme de remboursement des dettes d'études proportionnel au revenu qui ne viendra en aide qu'à 15% des 130 000 étudiants bénéficiaires de prêts et bourses dont l'endettement s'est aggravé à la suite des compressions budgétaires de 103 millions de dollars au régime d'aide financière.



Seuls les diplômés qui ont un revenu de moins de 25 620 \$ par an seront admissibles au programme

Québec investira cette année 22 millions de dollars — 60 millions par année à long terme — dans ce nouveau programme qui entrera en vigueur cet automne. Cet effort financier est largement insuffisant aux yeux des associations étudiantes, selon qui le nouveau programme du gouvernement Charest ne correspond pas à un véritable remboursement proportionnel au revenu (RPR).

Pierre Reid rétorque que ce RPR représente « la première phase d'une révision de l'aide financière » aux études. « On annonce un programme qui est souhaité et désiré depuis des années, et qu'aucun gouvernement avant nous n'a eu le courage de faire. Nous avons trouvé une formule adéquate qui correspond à la capacité de payer du gouvernement », a affirmé le ministre, en conférence de presse, hier.

Le RPR du gouvernement Charest permettra aux anciens étudiants de rembourser leurs dettes d'études en fonction de leur situation financière et familiale. L'État paiera les intérêts d'une partie de la dette afin de permettre à un diplômé de faire plus facilement

VOIR PAGE A 8: AIDE

Le CHUM et l'UdeM s'allient contre Québec

KATHLEEN LÉVESQUE

Malgré leur antagonisme, le CHUM et l'Université de Montréal ont décidé de travailler main dans la main pour rejeter l'hypothèse gouvernementale d'un hôpital sur deux sites et démontrer la gravité des conséquences qu'un tel choix entraînerait.

Estimant vraisemblable l'hypothèse révélée hier par *Le Devoir* voulant que Québec puisse favoriser l'implantation du futur CHUM à Outremont avec un nombre réduit de lits, tant le conseil d'administration du CHUM que l'UdeM ont rappelé qu'un hôpital de 700 lits sur un site unique est une condition sine qua non. Opposés sur le choix de l'emplacement du futur hôpital de calibre international, le CHUM et l'UdeM sont devenus frères d'armes hier pour faire entendre raison au gouvernement Charest.

Celui-ci a entre les mains les conclusions du comité interministériel créé l'automne dernier pour examiner la pertinence du projet Outremont, sa faisabilité et son financement en fonction de la capacité de payer de l'État. Les hauts fonctionnaires des sept ministères qui ont étudié le projet ont conclu qu'il fallait réduire à 550 le nombre de lits envisagés compte tenu des inconvénients d'accessibilité et de sécurité de la cour de triage d'Outremont.

VOIR PAGE A 8: CHUM

- La chronique de Michel David, page A 3
- La proposition de Luc Ouimet, page A 7

INDEX

7	Annonces..... B 4	Idées..... A 7
7831300067	Avis publics... A 4	Météo..... B 4
2	Culture..... B 8	Monde..... B 5
	Décès..... B 4	Mots croisés... A 4
	Économie..... B 1	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Sir, yes sir!



SHANNON STAPLETON REUTERS

CONTRAIREMENT aux apparences, l'instructeur n'était pas en colère (et il ne mord pas): il éduque. Au camp d'entraînement de l'armée américaine de Parris Island, en Caroline du Sud, hurler est une habitude — ça forme au travail sous pression, dit-on. C'est ainsi qu'on explique les choses aux recrues volontaires qui vont y suivre une formation de 12 semaines pas tout à fait reposante. Après le mot de bienvenue décliné à pleins poumons, les futurs soldats qui iront servir en Irak apprennent la vie à la dure: il n'est pas 5h du matin qu'il faut frotter les planchers à quatre pattes (l'instructeur hurle toujours), puis exécuter des pompes dans la boue (on donne le rythme en criant), ramper sous les barbelés, marcher habillé dans une piscine, et ainsi de suite au fil des heures. Entre autres objectifs de l'entraînement: inculquer une discipline rigoureuse, former l'esprit guerrier et inculquer de solides valeurs morales au jeune enrôlé.

200 millions d'acres d'OGM

D'ici la fin de la décennie, 15 millions d'agriculteurs cultiveront des plantes transgéniques

CLAUDE TURCOTTE

Les surfaces de cultures génétiquement modifiées ont connu en 2004 une croissance de 20% à travers le monde, atteignant un grand total de 81 millions d'hectares, ou 200 millions d'acres. Selon une étude rendue publique hier, 8,25 millions de cultivateurs dans 17 pays ont eu recours aux biotechnologies. En outre, 90% de ces producteurs se trouvaient dans des pays en développement.

Ces données se retrouvent dans un rapport rédigé par Clive James, président et fondateur de l'International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAAA), un organisme qui survit grâce à des dons provenant de multiples sources publiques et privées, y compris les principales multinationales qui, en réalité, contrô-

lent le marché des semences sur la planète, comme les américaines Monsanto et Pioneer ainsi que l'européenne Syngenta. La diffusion du rapport a été commanditée par la Fondazione Bussolera Branca d'Italie et la Rockefeller Foundation des États-Unis, qui sont aussi des donateurs à l'ISAAA.

Au Canada, les cultures biotechnologiques étaient en hausse de 23% l'an dernier

Cette organisation, qui compte trois centres dans le monde, soit aux États-Unis, au Kenya et aux Philippines, est résolument favorable à l'utilisation des biotechnologies, comme en témoignent les propos de Clive James. «L'adoption rapide et continue des biotechnologies, en particulier de la part de petits agriculteurs à faibles revenus, reflète les bienfaits économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux pour les cultivateurs et la société dans les pays en développement et les pays industrialisés», soutient-il.

VOIR PAGE A 8: OGM



AGENCE FRANCE-PRESSE

Québec financera à 100% des écoles privées juives

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le gouvernement du Québec a décidé de financer des écoles juives privées à la hauteur de ce qu'il accorde aux écoles du réseau public régulier afin de «favoriser les échanges culturels», a appris *Le Devoir*.

Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a autorisé le mois dernier l'octroi du statut d'école associée aux institutions juives privées subventionnées qui concluront une entente avec une commission scolaire. Il répondait ainsi à une demande maintes fois répétée par l'Association des écoles juives et la Fédération de l'appel juif unifié (Fédération CJA).

Ce faisant, le financement alloué par Québec passera de 60 à 100% du montant accordé aux écoles publiques (5200 \$ par enfant). Les commissions scolaires auxquelles ces écoles sont associées prélèveront cependant 10% de cette subvention pour couvrir les frais de gestion.

Pour l'heure, cinq écoles privées juives ont déjà signé une entente avec la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Deux autres écoles devraient faire de même sous peu avec la commission scolaire anglophone Lester-B.-Pearson. Au total, 15 écoles juives accueillant quelque 7000 élèves, dont quelques rares non-juifs, pourraient bénéficier de ce nouveau statut. Si toutes ces écoles devaient conclure une telle entente, cela représenterait une dépense supplémentaire d'environ dix millions de dollars, précise-t-on au ministère de l'Éducation.

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) se défend de reculer pour ce qui est du processus de déconcessionnalisation en accordant un statut particulier aux écoles juives. «Ce n'est pas une entente basée sur des considérations religieuses. [...] C'est une entente historique dans le but de favoriser les échanges culturels», a déclaré l'attachée de presse du ministre Reid, Caroline Richard.

En décembre, lors de la cérémonie d'ouverture de la bibliothèque de l'école Talmud Torah, incendiée l'été dernier, Pierre Reid avait soutenu que le projet

«Ce n'est pas une entente basée sur des considérations religieuses. [...] C'est une entente historique dans le but de favoriser les échanges culturels.»

VOIR PAGE A 8: ÉCOLES

Nouvelle édition du grand succès de

JEAN MONBOURQUETTE

MONBOURQUETTE

GRANDIR
Aimer, perdre et grandir

168 pages - 19,95 \$

En vente chez votre libraire

NOVALIS



Les rôtisseries St-Hubert dans un environnement sans fumée!

C'est avec grand plaisir que j'accueille l'annonce faite par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Monsieur Philippe Couillard, sur son intention de modifier la Loi sur le tabac, au plus tard en janvier 2006, dans le but d'étendre l'interdiction de fumer dans un plus grand nombre de lieux publics, particulièrement les restaurants, les resto-bars et les bars.

Les Rôtisseries St-Hubert Ltée souscrit à cette position gouvernementale et donne son appui inconditionnel au ministre de la Santé.

Je désire donc informer le public québécois, qu'à compter du 2 mai 2005, toutes les rôtisseries St-Hubert au Québec offriront un environnement totalement sans fumée à leurs clients et employés.

Le président et chef de la direction,

Jean-Pierre Léger

ACTUALITÉS



Michel David

Le silencieux

Depuis plusieurs semaines, presque pas une journée ne passe sans qu'un ou plusieurs experts, médecins, professeurs, chercheurs, urbanistes et autres anciens premiers ministres donnent publiquement leur avis sur le meilleur emplacement pour le CHUM.

Il y en a pourtant un qui s'est réfugié dans le mutisme le plus complet sur le fond de la question depuis des mois. Il se nomme Philippe Couillard, éminent neurochirurgien, accessoirement ministre de la Santé du Québec.

Jusqu'à l'annonce de la nomination d'un nouveau duo d'experts, vendredi dernier, son ministère n'avait diffusé aucun communiqué ayant un quelconque rapport avec le CHUM depuis le 23 juin 2004, quand le gouvernement avait donné le feu vert à sa construction sur le site de l'hôpital Saint-Luc.

Mardi, M. Couillard a brièvement fait allusion à ce dossier à l'occasion d'une conférence de presse convoquée pour annoncer une consultation à propos de la loi sur le tabac, mais c'était seulement pour justifier la décision de ne rien décider.

Philippe Couillard

Quand on y pense, ce silence est aberrant. Le gouvernement doit décider du plus important projet d'immobilisation dans le domaine de la santé de toute l'histoire du Québec, et le ministre responsable est le seul à n'avoir rien à dire à ce sujet!

Tant qu'il s'agissait simplement d'une question de coût, il pouvait toujours être justifié de s'en remettre à un comité externe, encore que Daniel Johnson et Brian Mulroney n'avaient pas d'expertise particulière à faire valoir.

La donne a cependant changé. De l'aveu même du premier ministre Charest, il ne s'agit plus de choisir entre deux sites mais entre deux projets de nature totalement différente. Par définition, on ne demande pas à deux individus, si compétents puissent-ils être, de faire un choix de société.

A titre de ministre de la Santé, M. Couillard a la responsabilité d'identifier clairement, et de défendre au besoin, le projet qu'il croit être du meilleur intérêt des malades et des contribuables québécois. L'espèce de neutralité dans laquelle il se réfugie s'apparente à de la démission.

Au-delà des braves de circonstance qui ont accueilli l'arrivée de Guy Saint-Pierre et Armand Couture dans le dossier, les partisans du site Saint-Luc ne s'y sont pas trompés: jamais il n'avait été question de prendre en compte la «synergie» qui résulterait du regroupement du CHUM avec les facultés des sciences de la santé de l'Université de Montréal. Changer les règles du jeu en cours de partie a un nom: cela s'appelle de la tricherie.

Doit-on conclure que les pressions du puissant lobby orchestré par le recteur de l'UdeM, Robert Lacroix, et le financier Paul Desmarais ont réussi à faire plier le gouvernement et que le véritable mandat du nouveau duo est de lui fournir un argumentaire? Curieusement, on ne lui a pas demandé d'évaluer les besoins d'espace qu'invoque l'université à la défense de son projet de technopole. Pourtant, le ministre de l'Éducation les estime sept fois moins importants. Minimale, une vérification s'imposerait. Il est vrai que la liste des inconvenients du site d'Outremont recensés à ce jour est déjà très impressionnante, à en croire le document du Conseil exécutif dont *Le Devoir* faisait état hier.

En juin dernier, M. Couillard ne savait sans doute pas dans quel guépier il se fourrait en faisant siennes les conclusions du comité Johnson-Mulroney, qui recommandait le site Saint-Luc. S'il avait maintenu la décision du gouvernement péquiste, qui lui avait préféré le 6000 Saint-Denis, le recteur Lacroix s'en serait accommodé.

S'il est demeuré silencieux en public au cours des derniers mois, M. Couillard ne s'en est pas moins employé, en coulisses, à défendre son choix de juin. Si le gouvernement opte malgré tout pour le site d'Outremont, il s'agira d'une sérieuse défaite personnelle pour le ministre de la Santé.

Remarquez, ce ne serait pas la première coulure qu'il avalerait. Il semble même y prendre goût. En bon soldat, il a maintenu dur comme fer que le gouvernement avait tenu son engagement d'investir 2,2 milliards dans le réseau de la santé en 2004-05 alors que la supercherie comptable permettant d'arriver à ce chiffre sautait aux yeux de tout le monde.

Quand il a tenté d'expliquer pourquoi il était préférable que le commissaire à la santé relève de lui plutôt que de l'Assemblée nationale, comme le PLQ l'avait pourtant promis, M. Couillard ne semblait pas croire lui-même un mot de ce qu'il disait.

Malgré tout, sa popularité demeure intacte. Selon le dernier sondage Léger-Marketing, lui et son collègue des Finances, Yves Séguin, sont nettement les ministres les plus populaires. Dans l'hypothèse d'un remaniement, il est le seul que personne n'imagine à d'autres fonctions.

Dans son cas, la seule promotion possible est de succéder éventuellement à Jean Charest. Il y a cependant un prix à payer. Même s'il est sincèrement convaincu qu'il serait préférable d'installer le CHUM au centre-ville, il serait politiquement suicidaire de partir en croisade ouverte. Un aspirant au poste de chef du PLQ ne peut pas se permettre de s'aliéner les redoutables amis du recteur Lacroix, qui semblent en faire une affaire personnelle.

En 1993, Gérard Tremblay, qui convoitait la succession de Robert Bourassa, avait découvert à son grand désarroi qu'il n'y arriverait jamais sans l'appui de l'establishment financier, qui lui préférait Daniel Johnson. M. Couillard n'a certainement pas la naïveté de croire qu'il pourrait s'en passer. Un beau cas de silence valant de l'or.

mdavid@ledevoir.com



PATRICK PRICE REUTERS

Crise de la vache folle

Québec versera 7,6 millions aux producteurs de bovins

MARTIN OUELLET

Québec — Toujours sans nouvelles d'Ottawa, le gouvernement du Québec a décidé de prendre les devants en annonçant une aide financière «conditionnelle» de 7,6 millions aux producteurs de bovins affectés par la crise de la vache folle.

L'aide financière ne sera versée qu'après la conclusion de la vente de l'abattoir Colbex-Levinoff à l'Union des producteurs agricoles (UPA), une transaction annoncée début décembre mais qui tarde à se concrétiser.

«Je pense qu'on est dans les dernières démarches, a cependant assuré hier le président de la Fédération des producteurs de bovins, Michel Dessureault, lors d'une conférence de presse à Québec. D'ici quelques jours, on sera en mesure d'annoncer la fin de ce dossier-là.»

Faute d'une participation du gouvernement fédéral, le montant de 7,6 millions débloqué par Québec ne représente que 40 % de l'aide promise aux producteurs en décembre dernier.

La ministre souhaite qu'Ottawa emboîte le pas pour porter le montant à 19 millions, mais promet du même coup que le gouvernement Charest assumera la totalité de la facture si jamais le gouvernement fédéral continue à faire la sourde oreille.

«La réponse est oui, a dit la ministre lorsque questionnée par un reporter. Je le redis ici encore aujourd'hui, on a toujours été là pour les producteurs de bovins depuis le déclenchement de cette crise et on continuera de l'être», a-t-elle affirmé.

Mais pour l'instant, les pourparlers se poursuivent avec le gouvernement fédéral en vue de conclure une entente «à l'arraché», a souligné la ministre.

«Les producteurs ont la ferme intention de continuer dans les prochains jours leurs démarches d'appui au gouvernement du Québec afin que le gouvernement fédéral verse sa quote-part au programme. Dès demain [aujourd'hui], je serai à Ottawa pour m'assurer [...] que le gouvernement fédéral va livrer la marchandise», a renchéri M. Dessureault.

Rétroactif au 1^{er} décembre et s'appliquant jusqu'au

mois d'août 2005, le programme d'aide adopté par Québec servira à combler l'écart entre le prix convenu avec l'abattoir pour les animaux de réforme et le prix plancher de 0,42 \$ que réclament les producteurs.

«Les producteurs recevront le prix plancher de 0,42 \$ peu importe d'où l'aide financière viendra», a dit M. Dessureault, visiblement réjoui.

Selon lui, le gouvernement a même manifesté l'intention d'adopter une loi fixant un prix plancher si jamais les parties ne parvenaient pas à s'entendre sur l'acquisition de l'abattoir Colbex.

«Il est clair qu'advenant le cas où les négociations achoppent, ce qu'on ne pense pas, une entente [sera conclue] avec la ministre pour la mise en place d'une loi et d'un prix plancher», a-t-il dit.

La ministre Gauthier s'est cependant empressée de nuancer les propos du président de la fédération.

«On est à la veille d'une entente signée entre les parties [...] Vous parlez de loi spéciale; moi, j'ai dépassé ça, je regarde en avant», a-t-elle souligné.

Du reste, la ministre croise les doigts pour que la découverte récente d'un troisième cas de vache folle en Alberta ne vienne pas compromettre la réouverture partielle de la frontière avec les États-Unis, prévue au mois de mars.

«Si on se base sur des données scientifiques, je souhaite et j'espère évidemment que ce sera le cas, dans ce sens-là, il ne devrait pas y avoir de modification», a-t-elle mentionné.

Pour l'opposition péquiste, le programme d'aide annoncé par Québec est insuffisant et sent l'improvisation à plein nez.

«Elle n'a pas d'entente avec Ottawa et ne compense qu'à hauteur de 40 %. Les producteurs de bovins ne sont pas plus avancés», a dénoncé le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, Maxime Arseneau.

Au lieu d'attendre passivement un geste du fédéral, le gouvernement Charest devrait compenser à 100 % les producteurs et refiler par la suite la facture à Ottawa, estime-t-il.

Presse canadienne

L'armée canadienne aura un nouveau chef

Le lieutenant général Rick Hillier provient de l'Armée de terre

STEPHEN THORNE

Ottawa — Le lieutenant-général Rick Hillier, qui a commandé les troupes de l'OTAN en Afghanistan l'an dernier, sera nommé chef d'état-major des Forces armées canadiennes, a appris le PC hier.

Le cabinet du premier ministre devrait annoncer officiellement sa nomination d'ici la fin de la semaine, selon un fonctionnaire au ministère de la Défense qui a préféré garder l'anonymat.

Actuellement à la tête de l'Armée de terre, le lieutenant-général de 49 ans remplacera le général Ray Hénault, qui quittera ses fonctions en février pour occuper la présidence du Comité militaire de l'OTAN.

Le nouveau chef d'état-major a été préféré à deux autres candidats, l'un comme l'autre issus de la Marine — le sous-chef d'état-major de la Défense, le vice-amiral Greg Maddison, et le vice-chef d'état-major de la Défense, le vice-amiral Ron Buck.

Le lieutenant-général Hillier a commandé la Force internationale d'assistance à la sécurité, composée de militaires de 36 pays sous l'égide de l'OTAN, à Kaboul, de février à août 2004. Il a aussi commandé les opérations militaires pendant la crise du verglas de 1998 au pays.

Selon des sources au ministère de la Défense, le choix du lieutenant-général Hillier est «audacieux» et traduit une volonté de changement au sein des Forces armées canadiennes.

Le général Hénault devait initialement quitter son poste en avril. Son mandat avait été prolongé l'an dernier. Mais selon des fonctionnaires, le gouvernement fédéral a accéléré les choses afin que le nouveau patron des militaires puisse participer aux dernières étapes du processus de révision de sa politique de défense.

Populaire auprès des soldats, le lieutenant-général Hillier est né à Terre-Neuve et s'est enrôlé dans l'armée dès qu'il a pu le faire.

Diplômé de l'université Memorial de Terre-Neuve en 1975, il a été posté à plusieurs endroits au pays, notamment comme officier d'état-major à Montréal et Ottawa. Il a servi en Europe et aux États-Unis et a notamment passé beaucoup de temps en ex-Yougoslavie avec les forces des Nations unies et de l'OTAN.

En 1998, il est devenu général commandant adjoint canadien du III^e Armored Corps de l'armée américaine, à Fort Hood (Texas). En 2000, il a été nommé commandant de la Division multinationale (sud-ouest) en Bosnie-Herzégovine. A son retour au Canada, il a occupé les fonctions de chef d'état-major adjoint de l'Armée de terre. Il est devenu chef d'état-major de l'Armée de terre le 30 mai 2003.

Presse canadienne

EN BREF

Hausse des cas de MTS

Toronto — Un nombre grandissant de jeunes Canadiens contractant des maladies transmissibles sexuellement (MTS), révèle une étude. Cette croissance se manifeste en dépit du fait que les adolescents attendent généralement plus longtemps avant d'avoir des relations sexuelles et qu'ils ont un moins grand nombre de partenaires sexuels qu'il y a quelques années. Les auteurs de l'étude, effectuée par le Conseil du Canada d'information et d'éducation sexuelle, qualifient d'alarmant le taux d'infection aux MTS. L'étude est parue hier dans la publication «Canadian Journal of Human Sexuality». — PC

Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Déjeuners-causeries
Desjardins

Mardi 25 janvier 2005
de midi à 14 h

Arthur T. Porter, M.D.
Directeur général et chef de la direction
Centre universitaire de santé McGill
Hilton Montréal Bonaventure
1, Place Bonaventure

> Réservations
par télécopieur (514) 871-5971
en ligne
www.ccmq.ca/activites

> Renseignements
Rina Bevilacqua
(514) 871-4000
poste 4001

>> Billet(s)
Membres : 55 \$
Non-membres : 85 \$

>> Table(s) de 10
Membres : 495 \$
Non-membres : 850 \$

Taxes en sus

En collaboration avec :

ALCOA AON Bell
BOMBARDIER Divers Club International
GOWLING SNC-LASSALEN
PRICESWATERHOUSECOOPERS

À la fin de la saison, il y aura tirage d'une paire de billets aller retour, classe Hospitalité, offert par AIR CANADA sur son réseau international.

ROLEX

SERVICE

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

T S U N A M I S

Deux musiciens de rue se plaignent de racisme

BRIAN MYLES

Miguel S. Toro et Iraj Janbazi, deux musiciens de rue qui jouent sur la place Jacques-Cartier, dans le Vieux-Montréal, revendiquent à eux deux quelque 10 000 \$ en constats d'infraction pour avoir fait du bruit avec leurs instruments à percussion. Un cas flagrant de discrimination, selon le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR).

L'organisme accompagne les musiciens et deux autres personnes, Charane Hamilton et son fils James, dans leur bataille pour faire annuler les sanctions portées contre eux en vertu du règlement municipal sur le bruit et la nuisance publique. Le CRARR a même saisi la Commission des droits de la personne du dossier et réclame plus de 150 000 \$ en dommages pour ces accusations jugées «illégalles» par le directeur général de l'organisme, Fo Niemi.

Selon M. Niemi, le règlement municipal est invalide depuis que la Cour d'appel du Québec a tranché en faveur du Château du sexe, un bar qui interpellait les passants au moyen de haut-parleurs sur la rue. Le tribunal avait jugé que l'article 9.1 du règlement constituait une restriction injustifiée au droit à la liberté d'expression. La Ville de Montréal a porté la cause en Cour suprême, qui n'a pas encore fait connaître sa décision.

A ce jugement s'ajoute une décision de la Cour supérieure rendue en faveur de Thomas Keefer et Frederick Stom. Les deux étudiants de Concordia ont été acquittés d'entrave à la justice à la suite d'une manifestation au cours de laquelle ils utilisaient des porte-voix, au grand dam de la police.

Pour Fo Niemi, l'affaire est limpide. L'article 9 du règlement sur le bruit est invalide dans sa totalité puisque le jugement favorable à Keefer et Stom n'a pas été porté en appel.

Une lecture attentive des deux décisions donne une tout autre couleur au dossier. Stom et Keefer ont été arrêtés en vertu de l'article 9.1 du règlement, prohibant «le bruit produit au moyen d'appareils sonores». En les acquittant, le juge André Denis s'est appuyé sur une lecture stricte du jugement de la Cour d'appel rendu en faveur du Château du sexe. Il ne s'est attardé qu'à l'article 9.1 du règlement.

Les autres articles du règlement, sanctionnant le bruit d'une sirène, le bruit produit par un musicien ambulancier et le bruit de cris, clameurs, chants, altercations ou toute autre forme de tapage, sont toujours valides, a confirmé une porte-parole de la Ville.

Or c'est précisément en vertu de ces articles que les «victimes» présentées hier à la presse par le CRARR ont été mises en accusation. Reste à savoir le sort que leur réservera la Cour municipale.

Mme Hamilton et son fils doivent comparaître sous peu en Cour municipale pour contester une amende de 138 \$ et une accusation d'entrave à la justice. Lors de l'incident, elle s'appropriait à appeler les médias à l'aide de son cellulaire pour dénoncer l'arrestation de son fils sous ses yeux, un cas flagrant de profilage racial selon elle. M. Toro, qui doit 6000 \$ en billets impayés, et M. Janbazi, qui doit 4250 \$, doivent aussi débattre de leur cause demain. Ils ne comprennent pas pourquoi la Ville leur donne la permission de jouer sur la place publique tandis que la police les accable de contraventions.

Le Devoir

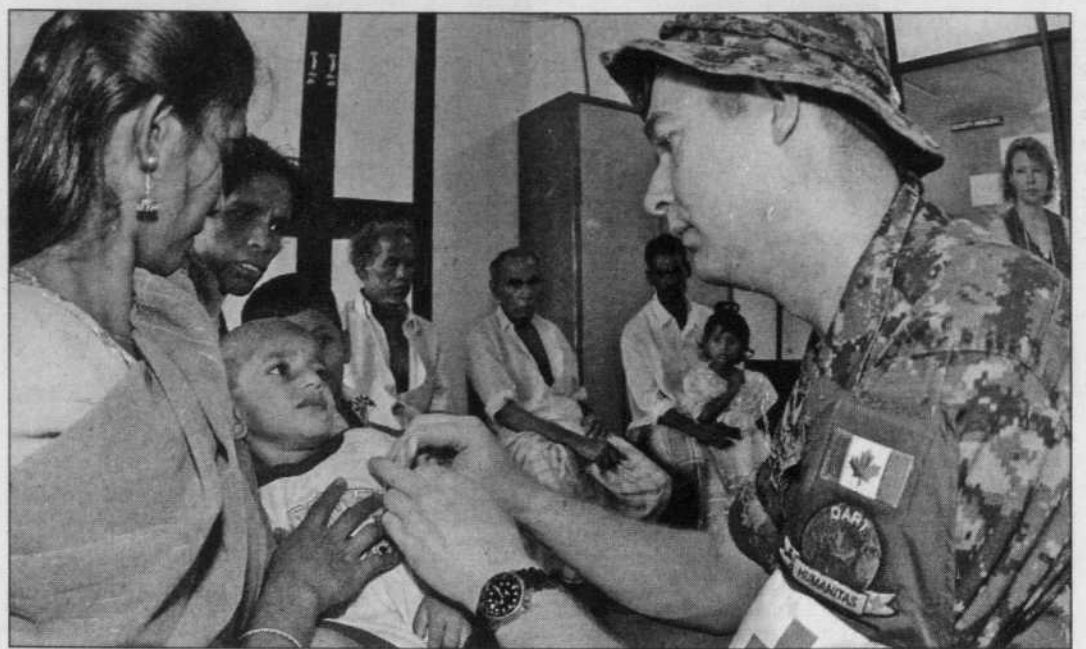
Secouristes et journalistes sont menacés d'expulsion à Aceh

PHILIPPE GRANGEREAU

Aceh, Indonésie — L'arrivée imprévue dans la province d'Aceh de dizaines de journalistes et de centaines de secouristes civils et militaires contrarie au plus haut point l'armée indonésienne, qui exerceit jusqu'alors, sans témoins extérieurs, une répression brutale à l'encontre du mouvement séparatiste et de ses sympathisants civils. Le chef d'état-major indonésien, le général Endriartono Sutarto, l'a fait savoir haut et fort mardi en déclarant que l'armée accompagnerait et superviserait désormais les missions de distribution d'aide humanitaire à l'extérieur de la capitale de la province, Banda Aceh. Pour le chef d'état-major, ces mesures sont nécessaires pour protéger les travailleurs humanitaires des agissements du Gerakin Aceh Merdeka (GAM, Mouvement Aceh libre), la rébellion qui se bat pour l'indépendance de la province depuis 1976.

Le vice-président indonésien, Yusuf Kalla, a en outre décrété hier que les militaires étrangers devaient se retirer le plus vite possible d'Aceh: «Trois mois, c'est suffisant. En fait, le plus tôt sera le mieux.» Des militaires de nombreux pays — des États-Unis en passant par l'Espagne, Singapour et le Brésil — sont présents sur le terrain pour acheminer l'aide indispensable aux centaines de milliers de personnes sinistrées par le séisme et le raz-de-marée qui a frappé la province le 26 décembre. Deux navires de l'armée française doivent mouiller demain au large d'Aceh.

«Nous ne voulons pas que quiconque d'entre vous soit l'objet d'attaques par des membres irresponsables du GAM», a expliqué le ministre chargé de la protection sociale, Alwi Shihab, pour justifier la supervision du travail humanitaire par des escortes militaires. «Le GAM a essayé de bloquer l'aide alimentaire, ils ont dérobé la nourriture et les médicaments», a ajouté le chef d'état-major indonésien dans le Jakarta Post, sans cependant fournir aucun détail sur ces actes. Les travailleurs humanitaires sur place n'ont d'ailleurs jusqu'à présent rapporté aucun incident de ce genre, et l'ONU dit ne pas se sentir menacée par les rebelles. «Le GAM n'a jamais eu l'intention de s'en prendre aux étrangers», affirmait pour sa part hier à Libération un membre de la branche politique de la rébellion. «Bien au contraire, le GAM considère que leur présence est une occasion de montrer la répression qui sévit ici. En réalité, c'est l'armée qui ne veut pas de la



PAUL MACGREGOR REUTERS

Le sergent Ron Andersen, un technicien médical du DART, soigne un enfant, dans un camp médical que l'armée canadienne a aménagé à Kalmunai, au Sri Lanka.

présence d'étrangers ici. Notre mouvement a d'ailleurs annoncé unilatéralement un cessez-le-feu au lendemain du tsunami, le 27 décembre, mais le gouvernement ne nous a toujours pas répondu.»

De fait, la guerre continue en dépit de l'urgence humanitaire. Le colonel Geerhan Lantara, commandant de la partie occidentale d'Aceh, a reconnu le 9 janvier que ses hommes continuaient de lancer des opérations contre les rebelles. Un autre colonel, Ahmad Yani Basuki, a le même jour insisté sur la nécessité de «continuer de pourchasser les rebelles».

L'armée indonésienne, qui souhaite reprendre en main une situation qui pourrait tourner à l'avantage de la rébellion, a évoqué le cas d'un médecin indonésien enlevé par des hommes en armes. Interrogé par l'AFP, celui-ci a confirmé avoir été battu et volé. Mais

l'identité des agresseurs peut difficilement être établie. Connus pour leur brutalité, des centaines de miliciens entraînés et armés par l'armée indonésienne pour combattre le GAM, notamment ceux de la «Jeune Garde rouge-blanc» (les couleurs du drapeau national), circulent dans la province. Lors du référendum sur l'indépendance du Timor oriental, en 1999, l'armée indonésienne avait eu massivement recours à ce genre de miliciens locaux pour intimider la population et faire fuir les observateurs étrangers.

Les propos va-t-en-guerre de l'armée indonésienne, qui agit en véritable maître à Aceh, tranchent avec ceux, plus éduqués, du gouvernement, qui maintient que les armes se sont tues.

Libération

Paul Martin s'envole vers l'Asie

Ottawa — Le premier ministre Paul Martin s'envolera peu après minuit, demain soir, pour une tournée asiatique au programme chargé qui l'entraînera d'abord sur les plages de Thaïlande et du Sri Lanka ravagées par les tsunamis, puis dans les antichambres du pouvoir politique à Pékin, jusqu'aux carrefours commerciaux que sont Tokyo et Hong Kong.

Cet horaire chargé — cinq pays en neuf jours, qui comprend plus de 48 heures de vol — s'explique par la volonté de «redynamiser» les relations avec ces pays, déclarait un haut fonctionnaire fédéral hier. Sa liste d'objectifs diplomatiques est exhaustive:

- coordonner et rationaliser les secours aux victimes des tsunamis et vérifier le bon déploiement de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART);
- assurer la distribution équitable de l'aide au nord du Sri Lanka, où les Tamouls luttent depuis 20 ans pour l'indépendance;
- réformer les Nations unies en mettant l'accent sur le nouveau forum des 20 nations émergentes et développées;
- promouvoir la doctrine de l'ONU sur la responsabilité de l'engagement international;
- mettre de la chair sur l'accord de Kyoto sur les

gaz à effet de serre, au moyen de partenariats de technologie;

- recruter des appuis internationaux en faveur du combat contre le VIH-sida;
- défendre les droits de la personne et notamment des groupes religieux et des Tibétains de la Chine;
- ouvrir la Chine aux investissements canadiens et aux technologies en matière de ressources, tout en favorisant la conclusion de la ronde des pourparlers de Doha à l'Organisation mondiale du commerce.

Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

HORIZONTALEMENT

1 - Arbuste d'Amérique tropicale.

2 - Nimber.

3 - Il transmet des messages nerveux. - Égratignes.

4 - Faible. - Consacré.

5 - Partie de la tête.

6 - Dentier. - Bouclier.

7 - Relatif à l'ovaire. - Rad.

8 - Propre. - Tromperie.

9 - Ténébreux. - Lésions dues au froid.

10 - Qualité. - Condamnation à l'exil.

11 - Fou. - Morceau de boeuf situé dans l'épaule.

12 - Erbium. - Prend le meilleur. - Néon.

VERTICALEMENT

1 - Gasconnade.

2 - Regimber. - Affaiblir.

3 - Acte policier.

4 - Son fruit est la nêfle. - Axe d'une plante.

5 - Jeu chinois. - Posa des matériaux en longueur et en largeur. - Vieux oul.

Solution d'hier

V O I L L E S P I N T O
E L O Q U I S T I C O
P E D R A T R E B E N
N I R T Y R A N S
E C L I M E T R E P T
O U I L L E M I S T E R
L A D A M B O U R
O T I S E I P B I I
A R T E F I C I E L L E
D E P I N O A N I E T
I C I E N S I T I O N
S E N S I B L E R E O

SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : SP-1262

Projet : Réfrigérateurs ouverts et compresseurs

Des soumissions pour fournir, livrer et installer des réfrigérateurs et compresseurs seront reçues au plus tard à 10 h 00 (heure locale), le 27 janvier 2005 par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, à l'adresse suivante :

Centre de distribution de Montréal 7500, rue Tellier
Montréal (Québec) - H1N 3W5

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ et ayant une place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Chambre des notaires du Québec

AVIS DE RADIATION

Prenez avis que M^r Jean-Luc Lambert, notaire à Anjou, a été radié de façon provisoire du Tableau de la Chambre des notaires du Québec, aux termes d'une décision rendue oralement par le Comité de discipline, en sa présence, le 3 décembre 2004, laquelle est devenue exécutoire le même jour.

La plainte reproche à l'intimé notamment ce qui suit :

Chefs n° 1 : À Anjou, entre le 30 avril 2004 et le 10 août 2004, l'intimé est en défaut de produire ses déclarations et rapports de comptabilité en fiduciaire pour l'année 2003.

Chefs n° 2 : À Anjou, l'intimé a fait défaut de répondre, dans un délai raisonnable, aux demandes d'un syndic adjoint, contenues à sa correspondance du 29 juin 2004 et, malgré un engagement souscrit le 9 août 2004, à sa correspondance du 24 septembre 2004.

Chefs n° 3 : À Anjou, depuis le 11 août 2004, l'intimé a surpris la bonne foi et/ou la confiance d'un confrère, en omettant de donner suite à son engagement de lui fournir des documents.

Chefs n° 4 : À Anjou, depuis le 9 août 2004, l'intimé a fait défaut de respecter une ordonnance émise par le Comité de discipline « [...] à l'effet que l'intimé transmette à un syndic adjoint les informations requises par ce dernier, contenues à ses correspondances des 25 mars et 30 avril 2004, et ce, dans les 30 jours de la date des présentes, soit d'ici le 9 septembre 2004, laquelle ordonnance est exécutoire nonobstant appel en vertu des articles 157 al. 2, 158 al. 1 et 156 d. 1 du Code des professions. »

Chefs n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 : À Anjou, à l'égard de 8 dossiers, l'intimé a fait défaut de répondre, dans un délai raisonnable, aux demandes d'un syndic adjoint, contenues à ses correspondances des 17 et 25 août, 8, 9 et 24 septembre et 6, 7, 14 et 18 octobre 2004.

Chefs n° 13, 14 et 15 : À Anjou, à l'égard de 3 dossiers, l'intimé a fait défaut de répondre, dans un délai raisonnable, aux demandes d'un secrétaire adjoint du Comité de discipline de la Chambre des notaires du Québec, contenues à ses correspondances des 4 août, 27 septembre et 26 octobre 2004.

Le tout en contravention aux dispositions des articles 33 et 34 du Règlement sur la comptabilité en fiduciaire des notaires ((2002) 134 G.O. II, 6144 (R.R.Q., c. N-3, r.1.1)), des articles 59 et 61 du Code de déontologie des notaires ((2002) 134 G.O. II, 5969 (R.R.Q., c. N-3, r.0.2)) et de l'article 59.2 du Code des professions.

Après audition des parties, le Comité de discipline a ordonné la radiation provisoire immédiate de l'intimé et a décidé qu'un avis de la décision devra être publié dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel.

Montréal, le 4 janvier 2005.
Sylvie Bédard, notaire
Secrétaire du Comité de discipline

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-22-104700-045

COUR DU QUÉBEC SERVICES DAIMLERCHRYSLER CANADA INC.

Demanderesse

LES ENTREPRISES BO-ROY (DIVISION MONTRÉAL) INC.

Défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Les Entreprises Bo-Roy (Division Montréal) inc. de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, au local 1.120 dans les dix (10) jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance amendée sera présentée devant le tribunal le 25 février 2005, à 9 heures, en salle 2.06 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance et d'un bref de saisie avant jugement ont été remis au greffe à l'intention de Les Entreprises Bo-Roy (Division Montréal) inc.

MONTRÉAL, le 2005 JAN. 06
MARIE-FRANCE LAVOIE
Greffière adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-22-104701-045

COUR DU QUÉBEC SERVICES DAIMLERCHRYSLER CANADA INC.

Demanderesse

NOTIPIX SÉCURITÉ INCENDIE INC.

Défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Notiplex Sécurité Incendie inc. de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, au local 1.120 dans les dix (10) jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance amendée sera présentée devant le tribunal le 25 février 2005, à 9 heures, en salle 2.06 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance et d'un bref de saisie avant jugement ont été remis au greffe à l'intention de Notiplex Sécurité Incendie inc.

MONTRÉAL, le 6 janvier 2005
Michel Pellerin
GREFFIER ADJOINT

PRENEZ AVIS que la compagnie 9095-5907 Québec Inc., compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 283, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 5A1 a l'intention de présenter une demande à l'inspecteur général des institutions financières pour obtenir la permission de se dissoudre.

M^r JERRY LAZARIS
IONATA LAZARIS
Avocats/Attorneys
Tél: (514) 397-1515
Fax: (514) 397-6823

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344
Fax: 985-3340
Sur Internet :
www.ledavoir.com/avis.html
www.ledavoir.com/offres.html
Courriel :
avisdev@ledavoir.com

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 22 novembre 2004, a adopté le règlement suivant :

04-141 Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques et l'actualisation des applications informatiques, aux fins de la Commission des services électriques de Montréal

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir le 20 décembre 2004.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 13 janvier 2005
La greffière de la Ville,
M^r Jacqueline Leduc

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Anna-Laberge déborde

L'urgence du Centre hospitalier Anna-Laberge (CHAL) déborde. Le fort achalandage des derniers jours a fait en sorte que l'établissement était occupé à 300 % de sa capacité hier, forçant la direction à demander à la population locale d'éviter son urgence jusqu'à ce soir, à 18h, le temps que la crise se résorbe. Avec 53 patients alités, la petite urgence d'une capacité de 17 civières d'observation n'arrive plus à suffire à la demande. Au banc des accusés: l'influenza, mais aussi des problèmes respiratoires et des gastro-entérites, typiques à cette période de l'année. D'ici à ce que la situation revienne à la normale, la direction invite les gens à se référer au service Info-Santé de leur CLSC ou à consulter un médecin dans une des cliniques du territoire. L'accès à l'urgence aux personnes ayant un problème de santé aigu exigeant des soins hospitaliers sera toutefois maintenu. — *Le Devoir*

Vive le Maine libre!

Influencés par les sécessionnistes de Vermont Second Republic, des citoyens du Maine viennent de se déclarer indépendants à leur tour. Jennifer Lunden, une journaliste ayant la double citoyenneté américaine et canadienne, a publié un long manifeste au début de janvier dans le *Portland Phoenix*. Une trentaine de signataires s'y sont joints. Leur souhait est de demander le rattachement au Canada parce que c'est un pays plus progressiste que les États-Unis de Bush. «*Le Maine a voté pour Kerry*», écrit-elle. Ce que le Maine a à offrir à son voisin du nord? Beaucoup de ressources naturelles, y compris «90 % des homards pêchés aux États-Unis en un an». Jennifer Lunden ajoute: «*Nous avons aussi Stephen King, L.L. Bean et de la tourmaline*». Elle fait remarquer que le Maine a déjà réussi à se séparer... du Massachusetts en 1820. — *Le Devoir*

Moyen de pression ultime

Goderich, Ont. — Fatigué de la pénurie de médecins en Ontario, un médecin de famille suggère à ses collègues de refuser de soigner les députés libéraux de la province. Le Dr Ken Milne, de Goderich, en Ontario, voudrait que tous les médecins de la province s'occupent à la place des personnes qui n'arrivent pas à se trouver un médecin de famille. «*Si [le premier ministre] Dalton McGuinty et sa famille se trouvaient soudainement sans médecin, peut-être qu'ils prendraient le temps de s'occuper du problème*», soutient le Dr Milne. Le ministre ontarien de l'Agriculture Steve Peters affirme qu'un médecin ne peut pas refuser de traiter un patient, qu'il soit député libéral ou pas. Selon lui, la pénurie de médecins résulte de la mauvaise gestion des gouvernements précédents néo-démocrate et conservateur. «*On ne peut pas corriger cette situation tout d'un coup*», a-t-il dit, en notant cependant que le gouvernement libéral tentait de trouver des solutions. On estime qu'entre 5000 et 7500 résidents de Goderich n'ont pas de médecin de famille. — *PC*

Charte des Grands Lacs

Dérivation des eaux: le Canada veut de meilleures garanties

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Le gouvernement fédéral, le Québec et l'Ontario jugent insuffisantes les dispositions du projet d'annexe à la Charte des Grands Lacs et du Saint-Laurent et demandent aux États riverains de rendre beaucoup plus strictes les règles sur les dérivations en les haussant «*au même niveau*» que nos lois fédérales et provinciales.

C'est ce qu'ont fait savoir les ministres canadiens de l'Environnement, Stéphane Dion, et des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, aux pourparlers en cours jusqu'à ce soir à Chicago dans le cadre des négociations amorcées sous l'égide du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs. Cet organisme regroupe les huit États américains riverains, l'Ontario et le Québec.

Plusieurs groupes environnementaux, dont, au Québec, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et l'Union Saint-Laurent-Grands Lacs (Great Lakes United), se sont prononcés en faveur d'une annexe qui déterminerait les conditions d'approbation des projets de dérivation. Ils estiment que le Traité canado-américain sur les eaux limitrophes, qui remonte au début du siècle dernier, n'a pas empêché de nombreuses dérivations importantes malgré l'apparent droit de veto que détiennent Washington et Ottawa à travers la Commission mixte internationale (CMI). À un veto, qui peut être levé en tout temps ou négocié, les groupes et provinces préfèrent des règles qui baliseront les transferts d'eau d'un bassin hydrographique à un autre de façon si serrée que les projets majeurs en deviendront impossibles. En attendant, les règles en question ne font pas l'unanimité: on suggère par exemple d'obliger les bénéficiaires de l'eau à la retourner pour l'essentiel dans les Grands Lacs. Mais personne n'a pu s'entendre sur l'importance

du retour en question.

Insatisfaction générale

Jusqu'à présent, à peu près tout le monde s'est déclaré insatisfait du projet d'annexe car plusieurs États riverains des Grands Lacs, tout en se disant opposés à des dérivations majeures, veulent à tout le moins pouvoir obtenir de l'eau pour certaines de leurs villes, même celles qui se situent à l'extérieur du bassin versant. De façon générale, les écologistes et les gouvernements canadiens s'opposent aux transferts hors du bassin. Au cours des dernières années, par exemple, la ville d'Akron a été autorisée par l'État riverain de l'Ohio, auquel elle appartient, à puiser de l'eau même si elle n'est pas située dans le bassin des Grands Lacs. Même chose pour la banlieue sud de Milwaukee, au Wisconsin. Le Canada n'a pas pu bloquer ces projets au niveau de la CMI, qui ne peut s'opposer qu'en invoquant des impacts majeurs sur les plans d'eau.

«*Après avoir étudié les ébauches d'entente, a déclaré le titulaire d'Environnement Canada, consulté nos partenaires provinciaux et écouté les préoccupations des Canadiens, nous croyons que ces propositions d'entente ne fournissent pas un niveau de protection suffisant pour des eaux si importantes et que ces dispositions doivent être renforcées.*»

Pour le responsable québécoise des négociations, Louise Lapierre, conseillère aux Affaires intergouvernementales, les pourparlers de Chicago «*ne vont pas déboucher avant des mois*» sur une entente. Le Québec, dit-elle, partage la position exprimée officiellement par le Canada, et il s'en tient, tout comme l'Ontario et le gouvernement fédéral, à ses règles législatives qui interdisent tout détournement, toute dérivation ou toute ponction majeure des eaux du Saint-Laurent.

Le Devoir

Les
écologistes,
eux, sont
d'accord
avec le projet
d'annexe
soumis par
les
Américains

Kyoto: les écologistes demandent à Martin d'agir dès le 16 février

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Six institutions et groupes environnementaux canadiens ont demandé hier au premier ministre Paul Martin d'annoncer le 16 février prochain un train de «*mesures réglementaires*» pour éviter au Canada de manquer à ses engagements de Kyoto, ce qui est maintenant certain s'il s'en tient aux mesures volontaires présentement sur la table.

La réaction très vive du milieu environnemental canadien — la Coalition-vert-Kyoto du Québec n'a pas été invitée à signer la lettre conjointe! — fait suite à la publication hier dans le *Globe and Mail* d'un document confidentiel destiné au cabinet fédéral, qui confirme que le Canada ne respectera pas ses engagements s'il s'en tient comme maintenant à des mesures volontaires ou à des projets de recherche. Jusqu'ici, et surtout depuis l'élection du gouvernement Martin, Ottawa tente d'éviter comme la peste d'imposer des objectifs de réduction ayant force de loi aux deux principales sources d'émissions canadiennes, le secteur de l'automobile et la grande industrie.

Le protocole de Kyoto entrera en vigueur le 16 février prochain à la suite de sa ratification par la Douma russe.

Mais «*dans le cadre de nos politiques et programmes actuels, le Canada va rater de façon significative les objectifs de Kyoto*», affirme le document confidentiel du 5 janvier, intitulé *Changements climatiques: leçons du passé et les orientations futures*. Ses auteurs y affirment que «*l'approche volontaire et les incitations financières en place ne sont pas suffisantes pour provoquer un changement suffisant*».

Le Plan canadien de lutte aux changements climatiques annoncé en 2002 prévoyait imposer des réductions de 73 mégatonnes au secteur industriel sur les

240 que le Canada doit retrancher de son niveau actuel d'émissions de gaz à effet de serre. Alors que le pays s'est engagé à ramener ses émissions à 6 % sous le niveau de 1990, les émissions canadiennes dépassent présentement de 20 % ce niveau de référence. Le Canada doit donc réduire de près de 30 % d'ici 2012 sa consommation de combustibles fossiles pour respecter ses engagements.

Le gouvernement fédéral a demandé aux constructeurs d'automobiles de réduire volontairement de 25 % la consommation des véhicules qu'ils mettent annuellement sur le marché. Mais rien de tangible n'est sorti de ces discussions et, à voir ce qu'ils proposent aux consommateurs en 2005, les constructeurs ne prennent pas au sérieux les ministres Stéphane Dion, de l'Environnement, et Jean Lapierre, des Transports, tous deux en visite d'information cette semaine en Californie.

Dans leur lettre d'hier au premier ministre, Greenpeace, le Sierra Club du Canada, la Fondation David Suzuki, l'Institut Pembina et deux groupes de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick demandent à Ottawa d'imposer des objectifs et un calendrier de réduction ayant force légale aux grands industriels dont les émissions comptent pour la moitié du total canadien, ce qui justifie qu'on leur impose un effort proportionnel à leurs émissions, soit 120 mégatonnes plutôt que 73. Le plan canadien, écrivent-ils, doit miser fondamentalement sur des réductions «*domestiques*» et la réduction globale ne doit pas être étalée au-delà de 2012, un scénario que certains hauts fonctionnaires auraient commencé à examiner, même s'il équivaut à un non-respect avoué du protocole de Kyoto.

Le Devoir

Santé Canada homologue un nouveau contraceptif oral

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Critiquée pour son retard en matière de contraception et d'hormonothérapie, Santé Canada a annoncé l'homologation d'un nouvel anovulant nommé Yasmin, une bouffée d'air frais qui a été saluée hier par la Société des obstétriciens gynécologues du Canada (SOGC), qui lutte activement pour que les femmes de partout au pays disposent du plus large éventail d'outils possible pour planifier leur vie sexuelle.

À plus de 40 ans, la pilule anticonceptionnelle est devenue le choix numéro un de près du tiers des Canadiennes. Avec 24 marques différentes d'anovulants, le Canada apparaît toutefois comme un pays frileux en la matière, ce que lui reproche la Dr Diane Francœur, chef du service d'obstétrique et de gynécologie du Centre hospitalier mère-enfant Sainte-Justine et coprésidente du Consensus canadien sur la contraception 2004.

«*À la SOGC, on a fait beaucoup de lobby pour que les femmes au pays aient accès à tous les nouveaux produits en matière de contraception et d'hormonothérapie. Parce que au Canada on est en arrière en ce qui concerne la santé de la femme*», a dénoncé la Dr Francœur, qui s'est dit ravie de voir qu'un 25^e produit allait être offert prochainement.

À l'image de la pharmacothérapie de l'avenir, la contraception a tout à gagner de la diversité. «*On avait besoin d'une nouvelle pilule pour cibler plus de femmes. L'idée est d'avoir le plus grand nombre de molécules, parce que chaque femme est un cas unique. Malheureusement, les Canadiennes n'ont pas accès rapidement aux dernières avancées*», explique la Dr Francœur.

Une nouvelle ère

La venue de Yasmin était d'autant plus attendue que déjà plusieurs pays européens l'avaient adoptée en 2000, les États-Unis leur ayant emboité le pas en 2001. Pour le Dr Albert Yuzpe, codirecteur du Genesis Fertility Centre, son arrivée marque rien de moins qu'une «*nouvelle ère*».

Et pour cause, Yasmin est la première pilule anticonceptionnelle à contenir de la drospirénone (DRSP), un progestatif synthétique unique qui a une activité antiminéralocorticoïdienne très similaire à la progestérone naturelle. En termes plus simples, Yasmin est capable d'augmenter de façon modérée l'élimination du sodium et de l'eau dans l'organisme, diminuant ainsi les ballonnements et le gain de poids qui souvent hèsissent les utilisatrices de contraceptifs oraux.

Des essais cliniques ont aussi démontré que Yasmin assure un faible taux de pertes vaginales légères et d'hémorragie intermenstruelle. Pour Isabelle Corbett, qui en a fait l'essai pendant six mois, Yasmin est une option très avantageuse. «*Le principal avantage de Yasmin, c'est l'absence de ballonnements et de maux de tête*», raconte celle qui avait toujours eu à composer avec ces effets secondaires avec les autres anovulants.

Pouvoir choisir

Le choix, voilà ce que demandent les femmes. «*Elles sont souvent insatisfaites du choix présentement à leur disposition, souvent en raison des effets secondaires. Un contraceptif oral qui rend le contrôle des naissances plus acceptable aux femmes canadiennes est non seulement important, mais un progrès nécessaire*», a souligné la Dr Francœur. Celle-ci rappelle toutefois que, pour les femmes qui fonctionnent bien avec un produit, il vaut mieux continuer avec celui-là que d'essayer la dernière nouveauté.

En 2001, 106 418 avortements ont été pratiqués au Canada, dont 50 % sur des femmes de moins de 25 ans. Plus de 40 % des grossesses non planifiées au Canada peuvent être le résultat d'une faible observance thérapeutique aux contraceptifs oraux que 46 % des utilisatrices disent abandonner en raison de leurs effets secondaires.

Yasmin est un produit de Berlex Canada, une société affiliée de la multinationale Schering AG, en Allemagne.

Le Devoir

Appelez pour être sûr :

1 800 463-5229

REER Obligations boursières
Rendement selon l'indice Québec-30^{re}. Capital garanti.

5 ans	10 ans
Rendement maximal de 70%	Sans limite de rendement

BONI DE 1%
du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

www.epq.gouv.qc.ca

* Pour connaître les entreprises composant l'indice Québec-30^{re}, visitez le www.iq30-iq150.org

Épargne Placements

Québec

NOUVEAUX CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES

78%

des membres du Collège des médecins formés à Montréal l'ont été à l'UdeM;

81%

des membres de l'Ordre des dentistes formés à Montréal l'ont été à l'UdeM;

83%

des bacheliers de l'Ordre des infirmières formés à Montréal l'ont été à l'UdeM;

100%

des pharmaciens formés à Montréal l'ont été à l'UdeM.

Alors, pourquoi donc offrir au CHUM seulement 50% des lits et des milliards?

LA LIGUE DES FEMMES DU QC

É D I T O R I A L

Vengeance électorale

Après le ministre irakien de la Défense, voilà que le premier ministre Iyad Allawi reconnaît à son tour que l'insécurité qui prévaut interdit la tenue d'élections dans certaines provinces. Malgré cet aveu, il est hors de question de différer un scrutin qui adopte de plus en plus les vices que l'on prête à l'auberge espagnole.

Si on se fie au nombre d'attentats commis depuis le début de l'année, il est fort probable que la situation va s'aggraver d'ici le 30 janvier. Les insurgés sunnites veulent tellement décrédibiliser le scrutin qu'ils promettent une intensification des explosions, tueries et autres méfaits sanguinaires. Leur haine — il n'y a pas d'autre mot — du processus mis en place est si vive que celui-ci est à leurs yeux un calque ou un emprunt des mœurs politiques qui ont cours en Occident. Et alors? Tant Moussab al-Zarqawi qu'Oussama ben Laden ont qualifié d'apostasie le vote envisagé parce que, par l'esprit et par la lettre, au Coran. Tout logiquement, ceux qui militent pour l'instauration d'un califat se promettent de tuer ceux, parmi les sunnites, qui fréquenteront les urnes comme ceux qui seront élus, s'il y en a. Et c'est là que le bât blesse.

Abstraction faite de la vague de violence qui, on le répète, a cours dans le but d'escamoter le vote, l'organisation même de celui-ci laisse grandement à désirer. Suffisamment en tout cas pour favoriser d'ores et déjà une interrogation critique du mécanisme employé. À cet égard, la confection même du bulletin est un bijou, si on peut dire, de perversion de la démocratie. Tout a été fait pour laisser les sunnites sur la touche. On s'explique.

Lorsque le simple électeur va se saisir de son bulletin, il sera confronté à un éventail totalisant 111 entités. En effet, selon l'analyse des universitaires rattachés au Center for Strategic and International Studies (CSIS), l'électeur en question devra choisir entre 75 partis, 9 coalitions et 27 indépendants. Au total, le chiffre vaut la peine d'être retenu, près de 7500 candidats se disputeront les 275 sièges de l'Assemblée législative provisoire. Bref, le bulletin a été conçu à l'encontre du fouillis. À tel point que, selon un sondage commandé par le CSIS, la majorité des Irakiens croient qu'ils vont élire... un président!

La volonté consistant à fragmenter le vote, voire à l'atomiser, a bien évidemment une origine et un objectif. Les notables de la majorité chiite et de la minorité kurde ont tout fait pour que les sunnites soient dans l'impossibilité de former un contingent de députés correspondant à la place qu'ils occupent dans le paysage ethnique du pays. En fait, les maîtres d'œuvre du scrutin ont agi de manière à ce que l'alliance chiite cautionnée par le grand ayatollah al-Sistani, le parti du premier ministre, celui du président ainsi que la coalition kurde soient favorisés.

Le cas des Kurdes a ceci d'intéressant, et même de riche, qu'il confirme combien le désir de vengeance a imprimé sa marque sur les élections. Les deux formations kurdes exigent que les minorités présentes dans leur région n'aient pas le droit de vote. Au total, ils sont 100 000 qui sont soit sunnites, soit turkmènes. La raison évoquée par ceux qui veulent cette soustraction? Ces milliers de personnes ont été implantées par Saddam Hussein afin d'affaiblir les Kurdes. Et ce n'est pas tout.

Simultanément à la nomination des députés, les Irakiens vont se choisir un conseil des gouverneurs des provinces ainsi qu'un conseil des gouverneurs de la capitale. Ces derniers seront d'autant plus en mesure de contrecarrer les politiques du gouvernement central, selon les experts du CSIS, que celui-ci a davantage fait preuve d'incompétence que son contraire. En un mot, les Irakiens font de plus en plus confiance aux notables locaux. Pour l'heure, la démocratie irakienne s'avère le reflet d'une mentalité d'assiégés.

Une mauvaise idée

Les avocats de Jean Chrétien et de Jean Pelletier aimeraient bien avoir la tête du juge John Gomery. Ils lui reprochent d'avoir commenté l'évolution de l'enquête qu'il préside sur le scandale des commandites et d'avoir manifesté à cette occasion sa partialité, ce qui pourrait justifier, soutiennent-ils, une demande de récusation. Si leurs reproches ne sont pas tout à fait sans fondements, ils auraient toutefois tort d'aller jusque-là. Personne n'a rien à gagner à faire dérailler cette commission.

L'intervention qu'ont faite mardi les deux avocats à la reprise des travaux de la commission est d'ordre stratégique. En mettant en cause le jugement de M. Gomery, ils tentent de créer un doute sur la valeur même des conclusions auxquelles celui-ci pourrait parvenir. Ils se prémunissent ainsi contre le blâme qu'il pourrait adresser à leurs clients, soit l'ex-premier ministre et celui qui fut son chef de cabinet pendant presque toute la période visée par l'enquête. Si cela s'avère, ceux-ci pourront alors prétendre que la commission était partielle, que le juge avait des idées préconçues et que le tout relève d'un règlement de comptes politique à leur endroit.

MM. Chrétien et Pelletier voudront-ils aller plus loin et présenter une demande de révocation du juge? Ce serait une bien mauvaise idée. Cela ne ferait qu'alimenter la suspicion du public à leur endroit quant à la part de responsabilité qu'ils portent dans cette affaire. Le débat se porterait devant les tribunaux et ne servirait qu'à faire traîner les choses en longueur avec, en bout de course, l'obligation de tout reprendre à zéro. Ce serait douloureux pour tous les acteurs du scandale. Les seuls qui y gagneraient seraient les partis d'opposition.

Ceci étant, ce fut aussi une mauvaise idée de la part du juge Gomery de se laisser aller à commenter les travaux de sa propre commission. Il a évoqué en guise d'explication la pression de la société pour faire sortir les juges de leur tour d'ivoire. Il a voulu que les gens comprennent mieux ce qui se passe. Vrai, un peu de pédagogie ne peut pas nuire, mais en sortant de la réserve stricte observée par les présidents de commission d'enquête, M. Gomery s'engageait sur un terrain glissant. Il ouvrait la porte à la critique mais surtout à l'interprétation de ses propos, ce qui n'a pas manqué de se produire.

Les entrevues accordées par M. Gomery nous ont permis d'entrevoir ce qui se passe dans la tête du président d'une commission d'enquête. Ceux qui suivent régulièrement les travaux en cours ont vite constaté qu'il est tout, sauf un juge passif. Il intervient régulièrement, pose des questions aux témoins, commente parfois leurs réponses. Forcément, il doit commencer à avoir certaines idées. Présupposer que celles-ci sont définitives et n'évolueront pas au fur et à mesure que la preuve s'élabore est absurde, à moins de vouloir prêter des intentions au juge Gomery. Pour l'instant, rien ne permet de douter de son intégrité et de son intelligence, sauf si on est soi-même animé de certaines intentions.

bdescoteaux@ledevoir.ca



Serge Truffaut

L'IMPARTIALITÉ DU JUGE GOMERY EST MISE EN DOUTE PAR CHRÉTIEN...



L E T T R E S

Engagement scientifique et engagement social

La présence et la visibilité actuelles de l'Université de Montréal dans le domaine de la santé au centre-ville de Montréal me rendent fier en tant que membre de son corps professoral. Voilà une université qui a à la fois son campus avec un emplacement hors pair, faisant l'envie de bien des universitaires que je connais en Europe et ailleurs, et son enracinement au cœur de la métropole, là où convergent les principaux axes des transports en commun et là où réside une bonne partie des populations desservies par le CHUM. Le message est clair et est à l'image de ce qu'on attend d'une grande université aujourd'hui: engagement scientifique d'un côté, engagement social de l'autre.

On ne peut plus accepter l'ancien modèle de l'université qui se développe à l'écart, faisant passer ses propres ambitions devant la volonté de la population qui la finance et pour laquelle elle existe. Cette présence de l'Université de Montréal au centre-ville est un acquis qui témoigne de sa responsabilité sociale et justifie son appellation comme institution dont le nom l'associe étroitement à la métropole.

Retirer le CHUM du centre-ville pour l'établir à la marge serait d'autant plus regrettable que la dimension sociale des recherches en santé a de plus en plus d'importance. Le gouvernement du Québec a identifié les inégalités sociales en matière de santé — et les inégalités sociales qui les sous-tendent — comme une des principales priorités en matière de recherche et d'intervention en santé pour la prochaine décennie. Or on ne retrouve pas ces inégalités dans la cour de triage à Outremont. Elles sont en revanche massivement concentrées dans le centre et le centre-est de la ville. Il est important que les jeunes médecins et professionnels de la santé poursuivent leur formation au cœur de cette réalité afin de développer le sens de la responsabilité sociale en même temps que les compétences sur le plan scientifique.

La position adoptée par l'Université de Montréal est compréhensible en fonction du

modèle classique de l'université mais n'est pas une vision d'avenir, ouverte sur la société et sur son développement.

Christopher McAll
Professeur titulaire au département de sociologie de l'Université de Montréal
Le 10 janvier 2005

Qui doit réformer le mode de scrutin?

Il y a des décisions qui doivent être prises par des politiciens et d'autres par le peuple, d'où les référendums. La réforme du mode de scrutin en est une qui devrait être prise par le peuple. Il est strictement impossible qu'un parti politique (ou un membre actif de ce dernier) propose un mode de scrutin quelconque sans qu'il y ait de conflits d'intérêts. Compte tenu de cette réalité indéniable, je crois fortement qu'un comité de représentants de la population serait le mieux placé pour définir un mode de scrutin juste, équitable, fonctionnel et durable.

Ceci étant dit, l'opinion des partis est très importante, surtout pour mobiliser la population et encourager le parti au pouvoir à prendre l'initiative. Je suis convaincu que la population serait très réceptive à un changement du mode de scrutin, sauf si les partis sont impliqués. Pourquoi ne pas faire confiance à un groupe de citoyens, choisis au hasard dans un bassin représentatif mais sélectionné selon leur motivation et leur intérêt en la matière? L'expérience en Colombie-Britannique a été un succès. Il est temps d'éliminer cette perception médiévale selon laquelle seule la classe dirigeante est capable de comprendre de tels enjeux. Je dirais même qu'au contraire, la classe dirigeante est la plus susceptible d'avoir la vision brouillée par les conflits d'intérêts.

Christopher Coggan
Le 10 janvier 2005

Délivrez-nous des accusateurs!

Dans le texte intitulé «Délivrez-nous du mâle!» et publié le 10 janvier dans *Le Devoir*,

LIBRE OPINION

Le tsunami, entre Voltaire et Dieu

ROBERT DE GRANDPRÉ
Outremont

Les explications, rationnelles ou religieuses, ne manqueront pas pour tenter de déterminer la cause des tsunamis qui ont frappé l'Indonésie le 26 décembre dernier. Selon les scientifiques, même si la rupture est le résultat de la subduction des plaques tectoniques, elle demeurerait imprévisible dans le temps et dans l'espace. Intervention divine contre les hommes qui corrompent leur Terre nourricière? Je doute que Dieu s'amuse à rouler les dés pour décider où et quand déclencher une telle catastrophe que plusieurs qualifient de vengeance.

L'œuvre de Dieu se manifeste dans toutes les religions, tant dans le comportement des hommes que dans les séismes naturels. Si l'œuvre divine est parfois visible avec l'intelligence du cœur, elle ne demeure pas moins intimement personnelle et non moins incompréhensible lorsqu'elle frappe d'innocentes victimes. Intervient alors la raison, qui tentera de trouver un enchaînement de causes et d'effets mesurables, quantifiables et qualifiables pour permettre une compréhension du cataclysme et, ultimement, une certaine prévention.

L'explication spirituelle, pour sa part, accordera le bénéfice du doute aux phéno-

mènes qui échappent à notre compréhension. Cette disposition de l'esprit repose sur un acte de foi peu commun dans le monde actuel, où la science et la technologie déterminent de plus en plus la condition humaine.

La solidarité

Que dire alors de tous les gens qui ont perdu famille et maison après le passage des raz-de-marée? La résultante, c'est qu'un vaste mouvement de solidarité s'est élevé au-dessus des différences ethniques, culturelles et religieuses pour conforter les populations sinistrées avec le manteau de notre humanité commune.

Comme Dieu connaît bien l'œuvre terrestre qu'il a créée pour l'homme, je crois qu'il n'y a pas une seule colombe qui ne batte de l'aile ou ne tombe du ciel sans son consentement.

Je crois aussi que notre Créateur intervient dans la vie humaine dans le respect des lois universelles qui gouvernent notre planète et tous les astres du cosmos. Ainsi, même si le déluge pouvait s'expliquer par la raison scientifique, par un glissement des plaques tectoniques par exemple, cela ne contredit en rien l'intervention divine, à moins, bien sûr, d'être athée.

C'est là un témoignage personnel de l'omniscience du Divin de penser que la raison et

Guy Ferland, professeur, écrivait que «les hommes sont les principaux responsables de l'échec des garçons à l'école». Le reste du texte indique clairement que, parmi les hommes, M. Ferland vise surtout les pères. Autrefois, sous l'impulsion de la psychanalyse, on accusait les mères d'être responsables de tous les problèmes des enfants. Maintenant, la mode a changé: ce sont les pères qui seraient les grands responsables des difficultés des enfants. Et, aujourd'hui comme hier, on fait cette démarche de culpabilisation sans preuve sérieuse à l'appui. Bien sûr, il doit y avoir des études qui montrent que les pères ont une certaine influence (je l'espère) sur leurs enfants, mais de là à dire qu'ils sont les principaux responsables de leurs difficultés, il y a une distance qu'on franchit parfois trop allégrement.

Je suggère que lorsqu'on voudra changer de mode, on adopte celle d'essayer de culpabiliser les grands-parents! Ça ne devrait pas être trop difficile (ils sont vieux, fragiles et facilement influençables — nous le savons, nous en sommes), alors que les pères et les mères, plus jeunes, peuvent résister davantage. Et, d'ailleurs, si les pères réussissent si mal à éduquer leurs garçons, n'est-ce pas justement à cause de leurs propres parents, et surtout de leurs propres pères? Donc, haro sur les grands-parents, et au plus tôt. Nous pourrions ensuite graduellement remonter jusqu'à Adam, qui, après tout, en mangeant la pomme, est devenu responsable de tous nos malheurs. Et ainsi, nous nous déculpabiliserons tous sur le dos d'Adam, comme le font aujourd'hui certains professeurs sur les dos des pères.

Il y aurait lieu de cesser cette quête infructueuse de coupables et de commencer tous à chercher des solutions aux difficultés que nous rencontrons en tant qu'éducateurs au lieu d'essayer de se culpabiliser les uns les autres.

Jean-Marie Boisvert
Professeur titulaire à l'École de psychologie de l'Université Laval
Madeleine Beaudry
Professeure titulaire à l'École de service social de l'Université Laval
Québec, le 12 janvier 2005

IDÉES

Le CHUM: proposition pour un examen public rigoureux et démocratique

Le capharnaüm est-il inévitable? Non!

LUC OUMMET

Le signataire a été commissaire permanent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), président du Bureau de consultation de la Ville de Montréal (BCM), président fondateur de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQEI) et chef de délégation sur la démocratie au Sommet de Montréal. Il est membre de l'Observatoire sur la démocratie et de l'Institut du Nouveau Monde. Il est actuellement président du Centre de consultation et de concertation, un organisme spécialisé dans l'interaction avec le milieu. Il a coordonné l'audience publique portant sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu (1992), celle portant sur un projet résidentiel dans la cour de triage à Outremont (1995) et celle sur la réutilisation des hôpitaux excédentaires du Centre universitaire de santé McGill (2000).

Nul ne niera que le processus décisionnel suivi dans le choix de l'hôpital universitaire francophone, le CHUM, rattaché à l'Université de Montréal, est tout sauf exemplaire.

Est-on plus satisfait du processus qui a conduit au choix du projet d'extension du métro à Laval et ses coûts élevés, qui nous fait regretter le manque de comparaison par rapport à d'autres options en transports en commun? Est-ce que, demain, ce sera le tour de la salle de l'Orchestre symphonique de Montréal?

Notre incapacité à faire des choix dits de société dans bien des secteurs, en toute lucidité et en toute transparence, semble bien réelle. On n'a évidemment pas retenu les leçons de l'histoire du Stade olympique. Ni sur le plan de la gestion de nos maigres ressources budgétaires, ni sur celui de la démocratie de participation, nous ne pouvons nous permettre un tel gaspillage d'énergie et l'abandon de processus rigoureux en laissant la place au jeu des lobbys et du rapport de force entre les groupes d'intérêt.

On assiste à des exposés partiels d'arguments qui semblent élaborés a posteriori à partir de choix faits a priori. Pour qui veut suivre le dossier et se faire une idée, la tâche est impossible car on ne peut faire de comparaisons complètes puisqu'on ne connaît clairement ni les besoins, ni les options, ni l'ensemble des critères de choix, ni les études sur lesquelles ceux-ci devaient être fondés. On a même droit à des médias qui sont partie prenante et mobilisés.

On pourrait continuer longtemps la description navrante de ce qui n'est ni un vrai débat public ni un examen public d'un projet multidimensionnel qui permettrait une participation utile et efficace des citoyens et des groupes dans un cadre rigoureux et crédible. Pourtant, cette méthode-là existe, utilisée avec profit depuis maintenant 25 ans: c'est la procédure d'étude d'impacts et d'audiences publiques.

Une procédure à base de règles simples mais systématiques

Elle a été utilisée au Québec par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, par le Bureau de consultation de Montréal, par des comités ou des commissions ad hoc, autant pour de grands projets concrets que pour des programmes ou des politiques dans les secteurs environnemental, culturel ou social. Elle a une valeur universelle et est appliquée par de plus en plus d'États dans le monde, ce qui permet aux citoyens de participer et d'influencer une décision et aux décideurs de décider. Le Sommet de Rio sur le développement durable, concept cher au gouvernement actuel, a conclu à la nécessité de la participation du public à l'analyse des projets.

En novembre 2000, à Montréal, la commission présidée par Gérard Tremblay portant sur la consultation publique écrivait dans son rapport que «les promoteurs publics, en particulier les gouvernements supérieurs [...], ont la responsabilité de donner l'exemple et de respecter la pratique de la démocratie municipale en matière d'urbanisme, de consultation publique et d'étude des projets» (page 59).

La procédure d'étude d'impacts et d'audiences publiques consiste essentiellement à fournir les données pour répondre aux questions suivantes.

■ A quels besoins justifiés veut-on répondre? Ici, par exemple, il s'agit de la création d'un hôpital universitaire (pour les services spécialisés, la recherche et l'enseignement).

■ Quelles sont les options possibles pour y répondre? On peut choisir de rénover des hôpitaux existants, de construire un nouvel ensemble (en hauteur ou en largeur) en un ou plusieurs édifices (sur quels sites disponibles?) ou de ne rien faire. Ici, on doit également faire état des projets connexes comme la réutilisation des hôpitaux existants excédentaires.

■ Quels sont les critères de choix qui serviront à comparer les options, à exprimer des préférences, à analyser les arguments et les

points de vue et, finalement, à décider de l'option? Ces critères sont d'ordre technique, économique, social, environnemental, culturel, urbanistique, etc.

■ Une fois l'option choisie, il s'agit de définir et de choisir la meilleure variante, les mesures d'insertion, d'intégration, d'atténuation ou de compensation.

■ Finalement, quels seront les modalités de réalisation et le calendrier prévus?

Une directive ministérielle décrit précisément tous les éléments pertinents à la décision que doit comprendre l'étude d'impacts. Une fois rassemblées toutes les études (techniques, financières, urbanistiques, etc.), on peut les soumettre à des audiences publiques en deux parties: 1- le questionnement des données; 2- l'expression d'opinions.

Lors de l'audience publique tenue par une commission ad hoc, le promoteur présente son projet et répond aux diverses questions que peuvent poser les intervenants afin de connaître et d'évaluer le projet ainsi que de vérifier si le besoin est justifié et si l'option choisie résiste à l'analyse. Tout se fait en public, et les réponses font également partie du dossier à l'examen. Par la suite, les personnes, les organismes et les municipalités peuvent faire valoir leurs points de vue sous forme de présentation orale ou de mémoire, également enregistrés, lors d'une deuxième étape. Notre expérience nous démontre que c'est habituellement sur la justification et le choix d'une option que portent la plupart des préoccupations des citoyens.

C'est finalement sur la base des études d'impacts, des réponses aux questions et de l'expression d'opinions que les personnes (les commissaires) chargées de faire des recommandations au gouvernement analyseront le dossier dans un rapport rendu public. Par surcroît, lorsque, dans certains projets, l'audience publique s'est déroulée au su et au vu de tous par le truchement de la télédiffusion, cela a permis un processus puissant d'apprentissage par tous les intéressés, le développement de consensus et une transparence évidente.

Ici, on a déjà demandé à la Régie régionale d'encadrer l'analyse du projet, ensuite aux anciens premiers ministres Johnson et Mulroney puis à un comité interministériel de proposer un choix, et c'est maintenant à deux vétérans, Guy St-Pierre et Armand Couture, de brasser le tout pour faire encore rapidement une nouvelle recommandation au gouvernement après avoir étudié, en quelques semaines cette fois-ci, deux projets et non plus deux sites.

Si on avait procédé dès le début à l'examen public du projet du CHUM par une étude d'impacts et une audience publique comme celle que nous venons de décrire, le gouvernement aurait pu prendre les décisions en toute clarté, en toute légitimité, et nous serions même en phase de réalisation.

Avons-nous les renseignements nécessaires?

Il ne s'agirait plus maintenant d'un choix entre deux sites mais entre deux projets. Cela pose encore plus de questions. Quel est le projet: un hôpital universitaire, une cité de la santé et du savoir, un hôpital d'au moins 700 lits, un projet de moins de un milliard de dollars ou de deux milliards, etc.?

Quelles sont les études qui permettent de valider les données fournies par des équipes concurrentes? Sont-elles complètes? Dans ce type de projet, tous les projets connexes doivent être étudiés conjointement à cause des effets potentiels qu'ils peuvent avoir sur les réseaux de santé et sur les finances publiques. Qui, par exemple, pourra nous dire, dans l'hypothèse du choix de la cour de triage d'Outremont, ce qu'il adviendrait du nouvel usage de l'hôpital Saint-

Luc (institution publique) et des budgets conséquents à ce nouvel usage?

Beaucoup d'autres inconnues résultent de la nouvelle situation. On ne sait plus quels sont ou seront les vrais critères de choix sur le plan des services, des sites, des limites budgétaires et des effets sur les autres édifices existants, sur les milieux urbains d'insertion et sur les services de transport. Par exemple, faut-il que le projet soit réalisé près d'une voie d'accès rapide ou d'une station de métro?

Sans un examen public rigoureux et transparent, le risque est grand que la décision à venir manque de légitimité, de crédibilité et de recherche de consensus.

Le gouvernement devrait recadrer l'exercice, s'assurer que l'examen d'un projet soit public, que les études d'impacts multidimensionnels sur les éléments pertinents soient sur la table, que le questionnement et la validation de ces études se fassent par les intervenants sur la place publique, par l'intermédiaire, par exemple, du canal Savoir ou du canal de l'Assemblée nationale. Si on y ajoute Internet, le simple citoyen peut également poser ses questions.

Il faudra ensuite recevoir les points de vue de toutes les parties intéressées. Des commissaires d'expérience, habilités à ce processus, pourraient alors faire des recommandations appropriées au gouvernement.

Si on voulait vraiment faire cette démarche, il serait possible de mettre sur pied une commission conjointe Québec-Montréal, soutenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et l'Office de consultation publique de Montréal sur les plans logistique et méthodologique. Dans cette perspective, le travail de MM. Couture et St-Pierre consisterait à s'assurer, à partir d'une grille de critères d'analyse pour un projet, de la disponibilité d'études permettant d'éclairer le choix de la meilleure option.

Quelques mois additionnels et, surtout, plus de rigueur et de transparence s'imposent et risquent de coûter moins cher en temps et en argent pour la réalisation du projet!



Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.



Norman Spector

Voter pour l'instabilité

La proposition voulant que la Colombie-Britannique adopte le vote unique transférable (VUT) est une idée tellement stupide qu'il est difficile de savoir par quel bout commencer.

Ai-je déjà mentionné que les partisans du VUT nous demandent d'expérimenter un système utilisé par un seul des 53 pays du Commonwealth pour élire ses députés? Peut-être que les 400 000 Maltais savent quelque chose que les autres héritiers des traditions politiques parlementaires, au nombre de 1,8 milliard, n'ont pas encore saisi. J'en doute.

Les défenseurs de ce système nous disent qu'il est simple comme bonjour, mais ils ne peuvent pas expliquer comment, en pratique, il peut fonctionner. Ils affirment que si un seul pays du Commonwealth l'utilise, c'est parce que ce système transfère le pouvoir politique des politiciens et des partis politiques vers les citoyens. Pardonnez-moi si, derrière cette argumentation, je perçois d'autres motivations.

Bien qu'ils promettent que le VUT aurait pour effet de réduire la polarisation politique en Colombie-Britannique, la politique maltaise, historiquement, a toujours été extrêmement polarisée. De plus, comme tous les systèmes de vote proportionnel, le VUT produit des parlements minoritaires.

Dans la négociation d'une coalition qui s'ensuit inévitablement, le plus grand parti politique s'associe normalement au tiers, au quatrième, voire au cinquième parti. Le deuxième plus grand groupe d'électeurs est donc écarté du pouvoir tandis que des groupes à la frange sont privilégiés. Et ces groupuscules se multiplient. En Colombie-Britannique, où le climat leur est favorable, le VUT est une recette pour favoriser l'instabilité.

Contrairement à la sagesse conventionnelle, la vie politique en Colombie-Britannique n'est pas polarisée. C'est notre société qui est polarisée, et ce, dans toutes les directions.

Certains croient que c'est là le legs du syndicalisme européen affrontant un capitalisme de style américain inspiré des premiers colons. D'autres pensent que c'est le résultat d'une géographie qui a placé cette province à l'extrémité ouest de la route Transcanadienne.

Pour une raison ou une autre, c'est là notre situation. En outre, alors que le climat est difficile en Colombie-Britannique, il fait beau ici. Et, dans le véritable Ouest canadien, nous ne nous réveillons pas le matin avec les déclarations du premier ministre de notre voisin oriental.

Je vous accorde que nous n'avons nous-mêmes pas toujours eu des premiers ministres fulgurants en Colombie-Britannique. Néanmoins, les partis politiques ont été l'un des seuls mécanismes capables de jeter des ponts entre nos différences et de faire fonctionner cette province.

On peut voir cette dynamique aujourd'hui alors que nous nous dirigeons vers les élections provinciales du 17 mai 2005. Comment puis-je être si certain de cette date? Les élections fixes ne sont qu'une des idées folles récemment importées dans notre système politique.

Malgré leur réputation quasi loufoque, les deux principaux partis politiques (Le Parti libéral et le NPD) continuent de se déplacer vers le centre tout en gardant le contrôle sur leurs radicaux.

La nouvelle chef néo-démocrate, Carole James, rencontre des groupes d'hommes d'affaires pour les rassurer en leur disant qu'elle a l'intention de mener un gouvernement de consensus. Pour sa part, le premier ministre Gordon Campbell a récemment nommé un vrai libéral au poste de ministre des Finances.

En dépit de ce qu'avancent les rapports des médias que vous lisez, M. Campbell a gouverné légèrement à droite du centre politique. Par exemple, même après avoir remporté 77 des 79 sièges en 2001, il n'a jamais mentionné le mot «avortement».

J'évoque cet exemple parce qu'un des lobbyistes les plus farouchement en faveur du VUT a été député dans le gouvernement du premier ministre Bill Vander Zalm, un gouvernement qui a essayé de limiter le droit à l'avortement.

Au congrès de leur parti politique, en 1989, M. Loenen avait soulevé une polémique avec sa proposition visant à maintenir un engagement envers les «principes chrétiens» de la constitution créditiste. Quand il a quitté la vie politique, en 1991, il a encouragé la droite religieuse à sortir de son mutisme et à «afficher davantage ses couleurs publiquement» sur des questions comme l'avortement.

A cette époque-là, M. Loenen avait indiqué qu'il songeait à écrire un livre sur la religion et la politique, projet par la suite devenu un livre sur la réforme électorale. Ce n'est certainement pas une coïncidence, je crois, si sa proposition du VUT est parfaite pour des groupes qui espèrent limiter l'accès des femmes à l'avortement.

A titre de président du caucus créditiste, M. Loenen a pu observer un premier ministre autoritaire en fonction et, plus tard, son départ du pouvoir. En réaction à cette expérience, lui et d'autres partisans du VUT proposent de détruire le meilleur système politique au monde, le système parlementaire britannique.

La meilleure solution pour pallier la centralisation du pouvoir que nous avons connue au Canada consisterait à aligner notre système avec celui de la mère des parlements, à Westminster. Des votes libres, une discipline partisane plus détendue et un rôle égal pour les députés et les militants dans l'élection de leur leader ont grandement amélioré leur système de gouvernement.

Commentant la proposition de M. Loenen, l'activiste féministe de gauche Judy Rebick a indiqué que «ceci peut être la seule question où il pourrait y avoir une alliance entre la gauche et la droite». Il n'y a rien à ajouter.

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-André Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire), Antoine Robitaille (surnuméraire), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prêcort (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), Léo-René Guimont et Serge Paquin (relecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culturel), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique); Frédéric Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Alec Maston, Claudette Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre internationale et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Talbot (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Conroy (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marie-Hélène Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebâ, Mélisande Simard (directrice adjointe), Manon Blanchette, Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zernitski, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine

ACTUALITÉS

ÉCOLES

SUITE DE LA PAGE 1

s'inscrivait dans la lignée de la volonté gouvernementale «de favoriser l'apprentissage interculturel chez les jeunes en milieu scolaire». Les commissions scolaires et les écoles concernées devront en effet élaborer des projets d'échanges culturels entre les élèves tandis que les enseignants pourraient bénéficier de programmes de perfectionnement offerts par les commissions scolaires.

L'attachée de presse du ministre ne ferme pas la porte à d'autres communautés qui souhaiteraient bénéficier des mêmes avantages. «Si c'est sur la même base que le projet des écoles juives, on en ferait l'analyse», a-t-elle poursuivi. Quatre autres institutions ont déjà ce statut, dont deux écoles grecques.

Frais de scolarité

Malgré ce financement accru, les écoles juives demeureront privées. Elles ne pourront cependant plus exiger de frais de scolarité pour l'enseignement des matières prévues au programme du ministère, a-t-on précisé au MEQ. En fait, l'entente d'association prévoit que les «frais exigés des parents doivent être de même nature que les contributions financières qui peuvent être exigées» par une commission scolaire.

N'empêche, la Fédération CJA encourage les écoles à maintenir les frais de scolarité à leur niveau actuel, qui varie généralement entre 1000 et 2000 \$ selon l'organisme. Vérification faite, dans les quatre écoles Talmud Torah, ces frais oscillent plutôt entre 5000 et 7000 \$. «Les frais de scolarité permettent d'assurer le maintien d'un niveau de qualité élevé et de veiller à ce qu'aucun sou du gouvernement ne serve à financer un enseignement qui n'est pas prévu par le ministère», a souligné le président de la Fédération CJA, Sylvain Abitbol. Il a fait valoir que le «scursus non laïque est assez chargé» puisque les écoles dispensent environ une dizaine d'heures de cours d'hébreu ainsi que de religion et d'histoire juives. Ces matières particulières s'ajoutent au programme du MEQ, auquel les écoles se conformaient déjà.

M. Abitbol a accueilli avec soulagement la décision du ministre Reid, qui avait fait l'objet d'une promesse du ministre libéral de l'Éducation en 1994, avant que son gouvernement ne soit défait. «Ces écoles étaient sous-financées par rapport aux écoles publiques», a-t-il ajouté. Jusqu'à maintenant, son organisme versait 2,5 millions au réseau scolaire juif, des sommes qui pourraient désormais être utilisées à d'autres fins.

Si les écoles bénéficient d'un financement accru, les commissions scolaires y trouvent leur compte elles aussi. Elles pourront prélever jusqu'à 10 % de la subvention en frais de gestion, un montant «nettement supérieur» aux dépenses qu'elles devraient engager, de l'aveu même du président de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Jean-Marc Crête.

M. Crête ne cache pas que l'entente a suscité une «malaise» au sein de son institution, où la résolution a été adoptée dans la division. Lui-même croit personnellement que l'État ne devrait pas «financer d'un iota l'école privée». «C'est clair que le résultat net se traduit par une hausse du financement de l'école privée. [...] Mais sachant que ces ententes-là se feraient chez nous ou ailleurs, on a embarqué dans le jeu. [...] En tant qu'homme d'affaires, il y a un bénéfice qu'on retire par le truchement d'un revenu supplémentaire assez substantiel», affirme M. Crête, à qui le gouvernement a soumis le projet en septembre dernier.

Le président de la commission scolaire Lester-B.-Pearson, Marcus Tabachnick, reconnaît lui aussi que l'entente est avantageuse d'un point de vue financier: «C'est un «business deal». Il y a une occasion de prendre un petit morceau de ce montant pour avantager nos élèves un peu.»

Étonnement

La décision du ministre Reid surprend la critique du Parti québécois en matière d'éducation, Pauline Marois. «Il y a déjà un bon moment qu'on a choisi la division de l'Église et de l'État. La tendance lourde est plutôt d'aller au bout de cette logique. [...] Cela donne un signal différent», a réagi l'ancienne ministre de l'Éducation, qui avait d'ailleurs opposé une fin de non-recevoir à des demandes similaires par le passé.

Mme Marois a rappelé que les commissions scolaires et les écoles ont été déconfessionnalisées au cours de la dernière décennie et que le gouvernement doit statuer d'ici l'été sur le renouvellement de la clause dérogatoire à la Charte canadienne des droits et libertés pour permettre l'enseignement religieux à l'école. «Il faut questionner cette entente. Cela va à l'encontre de l'orientation générale de laïcisation des écoles», a conclu la députée péquiste.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Après un long silence, les députés péquistes de Montréal, représentés par Louise Harel et Diane Lemieux, ont réclamé hier la tenue d'une commission parlementaire dès février pour étudier trois sites possibles pour le CHUM.

NORMAND BLOUIN LE DEVOIR

CHUM

SUITE DE LA PAGE 1

Ils ont également mis en doute l'«apport réel au développement de la médecine académique» du scénario proposé par l'UdeM, comme le mentionne un document du ministère du Conseil exécutif dont *Le Devoir* a obtenu copie. De plus, le comité interministériel a évalué les coûts à plus de deux milliards de dollars.

Ce même document souligne que Daniel Johnson, dans un avis complémentaire à la commission Mulroney-Johnson, a aussi estimé que le projet Outremont subirait un dépassement de coûts.

C'est dans ce contexte que l'hypothèse d'un CHUM comptant 550 lits plutôt que 700 a été avancée plus d'une fois depuis quelques semaines dans les officines gouvernementales. Devant ce «risque réel» que cela devienne le choix du gouvernement Charest, le conseil d'administration du CHUM s'est réuni à huis clos lundi soir pour en discuter et, surtout, faire l'unanimité sur le rejet de l'idée. C'est un cul-de-sac où les patients risquent d'être ballottés, a déclaré au *Devoir* M^{re} Patrick Molinari, président du conseil d'administration du CHUM.

«Sur les plans clinique et social, c'est une aberration. Obligerait-on un patient à recevoir des soins dans un hôpital et d'autres soins dans un autre? C'est déjà le cas au CHUM, qui se situe dans trois lieux différents. Et la seule chose qui nous permettait jusqu'ici de supporter la situation, c'était l'espoir que le futur CHUM soit érigé sur un site unique avec 700 lits. Nous ne baisserons pas les bras», a ajouté M^{re} Molinari.

L'UdeM a affirmé hier qu'elle s'oppose à la réduction du nombre de lits et qu'elle travaillera «main dans la main» avec le conseil d'administration du CHUM, où siègent d'ailleurs ses trois représentants. L'institution a également rappelé que son projet prévoit la création de 700 lits sur un site unique en 2010.

Le PQ réclame de la transparence

Les députés péquistes de Montréal ont également fait une sortie publique hier, après un long silence. Ils ont réclamé la tenue d'une commission parlemen-

taire dès février pour étudier trois sites, soit le centre-ville (1000, rue Saint-Denis), Outremont et le 6000, rue Saint-Denis, rejeté par les libéraux. C'est ce dernier emplacement qui reçoit la faveur des députés du Parti québécois, qui se sont défendus d'être tirillés pour ce qui est de l'option à privilégier.

L'idée d'une commission parlementaire a immédiatement été rejetée par le président du Comité des usagers du CHUM, Jean-Marie Dumesnil. D'abord, l'analyse des parlementaires se fait normalement à partir du moment où le gouvernement a fait un choix. Mais cette démarche risque surtout de retarder indéfiniment la construction du nouveau CHUM. «C'est trop peu, trop tard. On manque de temps et, en plus, le travail a déjà été fait par le comité de planification du CHUM 2010», a affirmé M. Dumesnil.

Celui-ci ne s'émeut guère des critiques du PQ à l'endroit du gouvernement, qui tarde à trancher la question et rappelle la propre incohérence du gouvernement précédent dans ce dossier. «Le PQ doit assumer une partie de l'odieuse du bourbier dans lequel on se retrouve actuellement. Sous le gouvernement péquiste, peut-être y a-t-il eu un site choisi, mais l'approbation pour démarrer les travaux n'est jamais venue. À la veille des élections, le timing n'était pas bon pour annoncer des dépenses de un milliard», a fait valoir M. Dumesnil.

Quoi qu'il en soit, la critique péquiste en matière de santé, Louise Harel, s'inquiète que le gouvernement puisse envisager de créer un CHUM à deux têtes. «Le danger, c'est de brader le nombre de lits à cause de jeux de coulis pour faire plaisir à des lobbys», a affirmé Mme Harel.

La veille de Noël, *Le Devoir* révélait que l'élite du monde des affaires menaçait de ne pas contribuer financièrement à la construction du CHUM si le gouvernement optait pour le centre-ville. Le premier ministre Jean Charest a ainsi décidé de reporter la décision après avoir reçu l'analyse de deux nouveaux experts, d'ici le 2 février prochain.

Le Devoir

AIDE

SUITE DE LA PAGE 1

face à ses obligations. «On va arrêter ce temps où les dettes d'études continuent d'augmenter et que les intérêts s'accumulent parce que la personne n'a pas les moyens de rembourser», a lancé le ministre.

Or seuls les diplômés qui ont un revenu d'emploi de moins de 25 620 \$ par année seront admissibles au programme, c'est-à-dire 15 % de l'ensemble des anciens étudiants qui bénéficient de prêts et bourses. Si un ex-étudiant gagne moins de 14 640 \$ — c'est-à-dire le salaire minimum annuel —, Québec remboursera la totalité des intérêts de sa dette d'études jusqu'à ce que sa situation financière s'améliore ou durant une période maximale de dix ans. À la fin de ce délai, la personne qui a toujours des revenus inférieurs au salaire minimum pourra conclure une entente spéciale avec le ministère ou demander au ministre, de façon exceptionnelle, une remise de dette (pour cause de maladie grave ou d'accident, par exemple).

Pour les anciens étudiants qui ont des revenus d'emplois annuels plus élevés que le salaire minimum mais inférieurs à 25 620 \$, le gouvernement remboursera les intérêts d'une portion de la dette d'études allant de 10 % (pour ceux qui gagnent entre 23 791 \$ et 25 620 \$) à 85 % (entre 14 641 \$ et 16 470 \$). Quand un diplômé élève un enfant, cette portion de la dette sur laquelle le gouvernement paie des intérêts est majorée de 2600 \$ pour le premier bambin et de 2400 \$ pour les suivants. Dans le cas d'un chef de famille monoparentale, un montant additionnel de 1300 \$ est proposé par le gouvernement.

Par exemple, pour un ancien étudiant qui a un revenu d'emploi de 20 000 \$ et une dette de 16 000 \$ — l'endettement moyen au premier cycle universitaire —, l'État couvrirait les intérêts de 55 % de la dette (8800 \$). Ainsi, si l'on tient compte d'un taux d'intérêt de 5,5 % et d'un remboursement sur dix ans, les mensualités (capital et intérêt) exigées de cet ancien étudiant atteindraient 78 \$, au lieu de 174 \$ s'il avait à prendre en charge seul sa dette. Pour une diplômée chef de famille monoparentale avec un enfant, qui a le même revenu et la même dette, le gouvernement rembourserait les intérêts de 85 % de sa dette d'études (13 600 \$). Elle aurait à déboursier des mensualités de 26 \$. Le ministère de l'Éducation réévaluera tous les six mois la situation financière des anciens étudiants afin de noter tout changement qui pourrait modifier l'aide apportée par le gouvernement.

En plus des étudiants actuels et futurs qui répondent aux critères du gouvernement, 60 000 anciens étudiants qui ont commencé à rembourser leurs dettes d'études depuis moins de dix ans seront également admissibles au programme. Le RPR fera l'objet d'une consultation publique cet hiver avant d'entrer en vigueur. Il remplacera le système de remboursement actuel, appelé «différé». Celui-ci se résume à accorder à un ancien étudiant ayant des revenus d'emploi moindres que le salaire minimum un délai maxi-

mal de deux ans avant de commencer à rembourser sa dette d'études. En raison des compressions de 103 millions de dollars qui ont été appliquées au régime d'aide financière l'année dernière, l'endettement étudiant moyen augmentera de 2170 \$ à la fin des études collégiales techniques et de 5840 \$ au terme d'un premier cycle universitaire, selon les prévisions du ministère de l'Éducation. Le gouvernement a en effet haussé le plafond des prêts (jusqu'à 72 % à l'université) et réduit d'autant le montant des bourses.

Étudiants toujours mécontents

Les étudiants, qui critiquent toujours ces compressions, ne décolèrent pas malgré l'annonce du ministre. «Ça ne règle en rien le problème de fond, celui de l'endettement étudiant», a lancé le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Pier-André Bouchard, dans un entretien téléphonique hier.

Le nouveau programme du gouvernement ne constitue pas un RPR mais bien une bonification du remboursement différé, selon M. Bouchard. Un véritable RPR devrait être admissible pour l'ensemble des étudiants et amener le gouvernement à effacer automatiquement les dettes des anciens étudiants qui, dix ou quinze ans après la fin de leurs études, n'ont pas des revenus suffisants pour les rembourser. La FEUQ aurait préféré que le gouvernement Charest revienne sur ses compressions au lieu d'instaurer son programme de remboursement.

La présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Julie Bouchard, estime que le nouveau programme ne touche qu'une «infime partie» des étudiants et que les investissements du gouvernement sont «dérisoires» comparativement aux compressions effectuées. Elle dit espérer que le gouvernement en vienne à réduire le niveau d'endettement des étudiants, plutôt que de se limiter à payer les intérêts d'une partie de leurs dettes. La critique du Parti québécois en matière d'éducation, Pauline Marois, dénonce aussi cette annonce «fort modeste» qui, selon elle, ne correspond pas à l'engagement électoral du Parti libéral.

Le ministre Pierre Reid rétorque que le nouveau programme ne constitue que la «première phase» d'une révision de l'aide financière aux études, sans toutefois préciser quelle sera la teneur des prochaines phases. Avant de prendre une décision et de procéder à d'autres annonces, il dit attendre les recommandations du Conseil permanent de la jeunesse, qui a reçu le mandat du premier ministre Jean Charest d'étudier le régime de prêts et bourses.

Interrogé sur les rumeurs qui le désignent comme une victime d'un prochain remaniement ministériel, Pierre Reid a répondu que «la politique est pleine de rumeurs». «L'annonce que je fais est une annonce qui fait la fierté de notre gouvernement. J'ai bien l'intention d'en faire encore plusieurs et on va se voir encore», a-t-il ajouté.

Le Devoir

OGM

SUITE DE LA PAGE 1

Luc Belzile, de la Fédération des producteurs de cultures commerciales (affiliée à l'UPA), constate que cette organisation a un préjugé favorable à l'endroit des biotechnologies. Il ajoute toutefois qu'on peut quand même lui accorder de la crédibilité pour les chiffres et les données qu'elle diffuse «sans tomber dans la propagande fâcheuse».

Quoi qu'il en soit, selon l'ISAAA, d'ici la fin de la décennie, 15 millions d'agriculteurs cultiveront des plantes transgéniques sur 150 millions d'hectares (370 millions d'acres) dans une trentaine de pays.

Le rapport mentionne qu'au Canada, les cultures biotechnologiques ont été pratiquées sur 5,4 millions d'hectares l'an dernier, en hausse de 23 % par rapport à 2003. La part canadienne représente 6 % du total mondial. Pas moins de 77 % du colza ensemencé au Canada provient de variétés biotechnologiques. Il y a aussi du maïs et du soja transgéniques.

Dominic Grégoire, producteur, avec son père, de maïs transgénique sur la ferme familiale de 400 hectares à Napierville, le fait depuis cinq ans et ne tarit pas d'enthousiasme. Il produit un maïs-grain séché pour consommation animale qui donne un rendement accru de 20 % sur une période de trois ans. De plus, explique-t-il, le maïs transgénique requiert moins d'herbicides et moins d'eau tout en causant moins de stress à la plante, ce qui rend sa croissance plus rapide. Le maïs transgénique Bt a été mis au point pour résister aux insectes, en particulier la pyrale, et pour tolérer certains herbicides. Selon M. Grégoire, les OGM ont un effet bénéfique sur l'environnement et, à sa connaissance, à peu près tous les producteurs de maïs (pour consommation animale) au Québec utilisent désormais une semence transgénique. M. Grégoire produit également du soja mais utilise une semence conventionnelle parce que, dans ce cas, le prix de vente est supérieur à celui d'un soja transgénique.

M. Grégoire est par ailleurs un journaliste spécialisé en mise en marché des grains et en économie agricole au *Bulletin des agriculteurs*. Il participe aussi bénévolement aux réunions du Conseil d'efficacité en biotechnologies du Canada en compagnie de professeurs d'université, de diététistes et autres spécialistes. Ce conseil est un organisme privé qui bénéficie de l'appui financier d'entreprises ayant des intérêts dans le commerce des semences.

Pour revenir à la situation à l'échelle mondiale, le rapport de Clive James mentionne que la plus grande partie des surfaces de cultures transgéniques se trouvent actuellement dans huit pays, mais les États-Unis arrivent largement en tête avec 59 % du total mondial. L'Argentine suit avec 20 %, le Canada et le Brésil ayant chacun une part de 6 %, la Chine 5 %, le Paraguay 2 %, tandis que l'Inde et l'Afrique du Sud ont chacun une part de 1 %.

En fait, sur les 81 millions d'hectares en cultures transgéniques en 2004, 34 %, ou 27,6 millions d'hectares, se situaient dans des pays en développement, principalement la Chine, l'Inde, l'Argentine, le Brésil et l'Afrique du Sud. Depuis 2003, la croissance dans les pays en développement est supérieure à celle des pays industrialisés.

Évidemment, l'utilisation des biotechnologies en général et plus particulièrement dans le monde animal et végétal suscite des réactions souvent fortes et opposées dans plusieurs milieux. M. Belzile souligne pour sa part que la position de sa fédération n'est pas nécessairement celle de tout le monde à l'UPA. Les producteurs de cultures commerciales pensent quant à eux qu'il s'agit d'une bonne technologie qui offre beaucoup de potentiel.

En fait, sur les 81 millions d'hectares en cultures transgéniques en 2004, 34 %, ou 27,6 millions d'hectares, se situaient dans des pays en développement, principalement la Chine, l'Inde, l'Argentine, le Brésil et l'Afrique du Sud. Depuis 2003, la croissance dans les pays en développement est supérieure à celle des pays industrialisés.

Évidemment, l'utilisation des biotechnologies en général et plus particulièrement dans le monde animal et végétal suscite des réactions souvent fortes et opposées dans plusieurs milieux. M. Belzile souligne pour sa part que la position de sa fédération n'est pas nécessairement celle de tout le monde à l'UPA. Les producteurs de cultures commerciales pensent quant à eux qu'il s'agit d'une bonne technologie qui offre beaucoup de potentiel.

Les sont toutefois inquiets de voir que cette technologie a été abandonnée par les pouvoirs publics aux mains du secteur privé. Cela signifie, explique M. Belzile, que ce sont uniquement les producteurs qui devront payer pour obtenir ces semences transgéniques alors que, par le passé, les gouvernements consacraient des sommes importantes en travaux de recherche pour l'amélioration des semences. Le fait que les semences soient de plus en plus concentrées entre les mains d'un petit nombre de très grandes entreprises ne fait qu'ajouter à leurs inquiétudes.

Le Devoir

Une « machine à laver » contre une comète

Washington — La NASA a lancé hier une sonde dont se détachera dans six mois un objet de cuivre de la taille d'une machine à laver, qui ira percuter le noyau d'une comète, pour déterminer sa composition et mieux connaître ce type de corps célestes à l'origine du système solaire.

La fusée *Delta II* emportant la sonde *Deep Impact* a décollé à 13h47 de Cap Canaveral (Floride), a annoncé la NASA. La sonde est placée sur la trajectoire de la comète Tempel 1, qu'elle rencontrera le 4 juillet, alors qu'elle se trouvera à environ 132 millions de kilomètres de la Terre.

Vingt-quatre heures plus tôt, *Deep Impact* lâchera un projectile autopropulsé de 372 kg composé de plaques de cuivre, d'un mètre par un mètre, qui percutera le noyau de la comète à la vitesse relative de 37 000 km. Une caméra placée sur le projectile transmettra des images jusqu'au dernier moment avant l'impact à la sonde qui passera elle-même à 500 km au large de la comète, transmettant les données vers la Terre.

«Pour la communauté scientifique, c'est l'équivalent en astronomie d'un avion 767 rencontrant un moustique, cela ne modifiera pas significativement l'orbite de la comète, qui ne présente aucun danger pour la Terre», a précisé Don Yeomans, scientifique de la mission.

Selon les responsables de cette mission de 267 millions de dollars, l'impact va créer un cratère de la taille d'un stade de football dans le noyau de cette comète formée de glace et de roches, qui mesure environ six kilomètres de large. Des caméras et d'autres instruments de mesure à bord de la sonde observeront et analyseront l'impact tandis que les télescopes spatiaux *Hubble*, *Chandra* et *Spitzer* seront mobilisés pour saisir l'événement.

Agence France-Presse